

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2023

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 42

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
------------------	---

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE 7

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	11
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	12
3.1. BILAN TECHNIQUE	12
3.2. BILAN FINANCIER	26
3.3. PERSPECTIVES	27
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	28
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	29

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES 37

6. PROGRAMME 070: PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	41
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	43
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	45
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	46
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	53
7. PROGRAMME 071: PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	55
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	57
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	59
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	60
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	69
8. PROGRAMME 179: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	71
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	73

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	75
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	75
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	85

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/8 portant régime financier de l'Etat modifiée et complétée par la loi de N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique au Cameroun. Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire N°001/CAB/PRC du 23 août 2022 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023, le présent document, intitulé «Projet de Performance Annuelle» constitue la réponse à cette exigence de la réforme. Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour la prochaine année, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Il comporte, trois principales parties : - la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ; - la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre; - une annexe sur les matrices de programmation 2023.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

La Politique Sociale du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, place la personne humaine au centre de toute initiative de développement. Dans ce cadre, la priorité de l'action du Gouvernement en ce qui concerne le secteur social est orientée vers la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, dans la perspective de l'amélioration des conditions ainsi que de la qualité de vie des Personnes Socialement Vulnérables que sont entre autres les enfants en détresse, les personnes handicapées, les personnes âgées, les victimes d'abus physiques, de traite et de trafic, les populations autochtones, les personnes victimes de marginalisation ou d'exclusion sociale, les personnes victimes des fléaux sociaux, les populations riveraines/affectées par des projets de développement, les personnes nécessiteuses et indigentes, ainsi que les personnes réfugiées et déplacées internes du fait des crises sécuritaires.

Cette politique traduite notamment à travers la Stratégie Nationale de Développement (SND30), s'est fixée entre autres objectifs stratégiques, d'améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.

Les orientations majeures de la SND30 pour lesquelles le MINAS devra participer activement peuvent être présentées comme suit :

En matière de Transferts sociaux :

Diversification, renforcement et extension des programmes de transferts directs ; Mise en place d'un système national de transferts sociaux (notamment aux personnes âgées, enfants de moins de 5 ans, personnes handicapées par types de zone et selon le genre)

;

Expansion des mécanismes de transferts indirects concernant les mesures de gratuité des services et des subventions ciblées au profit des femmes et hommes pauvres et vulnérables ;

Amélioration du ciblage des bénéficiaires ;

Mise en place et opérationnalisation d'un Programme de Solidarité Nationale (PSN);

En matière d'Action sociale :

Veiller à l'application effective des textes existants en matière de protection sociale en particulier de l'enfance (code de protection de l'enfant, code des personnes et de la famille) ;

Poursuivre la mise en œuvre des programmes de soutien et d'appui aux jeunes ;

Mettre en place des mécanismes d'appui à la prise en charge médicale des personnes âgées (femmes et hommes);

Mettre en place des mesures favorisant l'établissement des documents officiels (actes d'état civil, CNI, etc.) aux populations socialement vulnérables ou géographiquement éloignées des services administratifs ;

Intensifier la mise en place des structures d'accueil, de prise en charge, de soutien, de réhabilitation et de formation des hommes et femmes socialement vulnérables ;

Soutenir l'action des groupes associatifs œuvrant en faveur des PSV.

C'est dans ce sillage que se situe l'intervention du Ministère des Affaires Sociales, qui pour l'année budgétaire 2023, s'inscrira dans la poursuite de la promotion de l'inclusion sociale à

travers trois (03) programmes dont 02 opérationnels et 01 support à savoir :

Programme 070 : Protection sociale de l'enfance dont l'objectif est d'assurer une offre de service inclusive et adéquate aux enfants ayant besoin de protection sociale. A travers des actions de promotion du développement de la petite enfance, de renforcement des capacités et d'éducation à l'endroit des familles et des communautés pour l'épanouissement des petits enfants, et de renforcement des capacités des structures d'encadrement de ceux à besoins spécifiques et le développement des programmes de transition en faveur de leur éveil et stimulation précoce, le programme veillera à ce que *55% des enfants filles et garçons dans le besoin puissent bénéficier de prestations sociale de qualité, via les services du MINAS* ;

Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale dont l'objectif est d'accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités et besoins spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées. Il sera question ici de s'attaquer aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et marginalisés, mais également de poursuivre la promotion sociale et économique des hommes, femmes, et groupes vulnérables à travers leur insertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain. La finalité étant de *garantir l'accès aux services sociaux de base à 40% de femmes et hommes socialement vulnérables ayant été identifiés par les services du MINAS* ;

Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales qui se propose d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au MINAS à travers l'amélioration du cadre et des conditions de travail, le renforcement du système de production et mise à disposition des évidences statistiques, le contrôle et l'audit Interne du fonctionnement et de la performance des services, dans la perspective d'une *réalisation efficiente et complète de toutes les activités budgétisées (100%) au sein du département ministériel*.

Dans la mise en œuvre des programmes suscités, un accent particulier sera mis sur :

l'identification, la prise en compte et l'adressage -intégré ou spécifique - des besoins d'inclusion sociale des filles et femmes en détresse, handicapées, âgées, issues des communautés autochtones vulnérables (Mbororos, Baka, Bakola, Bagyelis), membres des communautés riveraines/affectées par les projets de développement, réfugiées, déplacées internes, touchées par des fléaux sociaux, victimes ou exposées aux d'abus physiques, de traite et de trafic, etc ;

la poursuite de la mise en œuvre du plan d'accompagnement psychosocial des personnes déplacées internes et réfugiées du fait des crises sécuritaires ;

l'opérationnalisation du Décret n°2022/5074/PM du 04/07/2022 fixant les modalités d'exercice du contrôle de la conformité sociale des projets avec la mise en place des outils y relatifs ;

la poursuite de la mise en place d'un Registre Social Unifié au Cameroun conformément aux orientations de l'arrêté N°041/PM du 19 mai 2022 fixant les modalités les modalités d'enregistrement, de tenue et de suivi du Registre Social Unifié au Cameroun ;

la finalisation du projet d'informatisation et de sécurisation de la Carte Nationale d'Invalidité, élément fondamental dans l'application des modalités de l'arrêté n°040/PM du 19 mai 2022 portant sur la dispense d'âge aux personnes handicapées lors des concours administratifs et des recrutements dans la Fonction Publique de l'Etat.

Le MINAS, à travers ses différents axes d'intervention, rejoint l'axe stratégique N°4 et N°6 de la PNG qui ont pour objectif de Promouvoir un environnement socioculturel favorable au respect des droits humains et à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et de renforcer les mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et leur participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Il mène ses activités dans la perspective de réduire l'incidence des violences basées sur le genre, y compris les Pratiques culturelles néfastes et assurer une prise en charge des victimes et d'assurer une protection efficace des femmes et filles dans les crises humanitaires et sécuritaires.

La prise en compte du genre dans le Sous-Secteur des affaires sociales s'appuie sur les programmes 070, 071, 179.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Aux termes du Décret N°2017/383 du 17 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales, celui-ci est responsable de **l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de prévention, d'assistance et de protection des Personnes Socialement Vulnérables.**

A ce titre, il est chargé :

- de la prévention et du traitement de la délinquance juvénile et de l'inadaptation sociale ;
- de la lutte contre les exclusions sociales en liaison avec les Ministères concernés ;
- de la lutte contre le trafic des personnes notamment des enfants mineurs en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la protection des personnes victimes d'abus physiques ;
- du suivi des procédures de protection de l'enfance en difficulté en liaison avec les Départements Ministériels concernés ;
- du suivi et de la protection des personnes victimes de trafics humains en liaison avec les Administrations concernées ;
- du suivi des personnes âgées et des personnes handicapées en liaison avec les Ministères concernés ;
- du suivi des personnes concernées par l'usage des stupéfiants en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la facilitation de la réinsertion sociale ;
- de la solidarité nationale ;
- du suivi des écoles de formation des personnels sociaux ;
- de l'animation, de la supervision et du suivi des établissements et des institutions concourant à la mise en œuvre de la politique de protection sociale.

Le MINAS assure en outre la liaison entre le Gouvernement et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) en relation avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il exerce la tutelle sur le Centre National de Réhabilitation des Personnes Handicapées Cardinal Paul Emile LEGER (CNRPH) et sur l'Institut National du Travail Social (INTS).

Il exerce en outre la tutelle technique sur les organismes de protection et d'encadrement de l'enfant, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement.

Aussi, à la faveur du décret n° 2020/632 du 19 octobre 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Centre de Réhabilitation des Personnes Handicapées de Maroua, le CRPHMaroua est un établissement public à caractère social dont le MINAS assure également la tutelle technique.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Dans un contexte principalement marqué par les répercussions sociales des situations d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, avec pour corolaire une augmentation significative de la demande d'assistance sociale des femmes et hommes déplacés internes dans nos services de proximité, et la mobilisation du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, dont les mesures restrictives ont imposé une réorientation de certaines stratégies et impacté négativement la mise en œuvre de nombreuses activités planifiées, les interventions du Ministère des Affaires Sociales ont été orientées prioritairement vers la promotion de l'inclusion sociale et la prise en charge des Personnes Socialement Vulnérables.

Les trois programmes exécutés en 2021 ont été reconfigurés en 2022 conformément aux orientations de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Le bilan stratégique et technique extrait du Rapport Annuel de Performance 2021 et de l'évaluation à mi-parcours 2022 permet de ressortir les réalisations suivantes :

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Bilan stratégique et technique 2021

En 2021 les programmes du MINAS ont été exécutés dans un contexte principalement marqué par les répercussions sociales des situations d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, avec pour corolaire une augmentation significative de la demande d'assistance sociale des femmes et hommes déplacés internes dans nos services de proximité, et la mobilisation du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, dont les mesures restrictives ont imposé une réorientation de certaines stratégies et impacté négativement la mise en œuvre de nombreuses activités planifiées, les interventions du Ministère des Affaires Sociales ont été orientées prioritairement vers la promotion de l'inclusion sociale et la prise en charge des Personnes Socialement Vulnérables.

Programme 557 : Protection Sociale des Personnes Socialement Vulnérables

Pour ce qui est de ce programme dont l'objectif était de renforcer la protection sociale des PSV, il s'agissait pour le département ministériel de s'assurer que le dispositif de prise en charge mis en place permettra d'offrir des prestations à 10 000 nouvelles PSV au cours de l'année 2021. Mais face à la persistance des crises sécuritaires et la recrudescence des fléaux sociaux, la demande sociale a considérablement augmenté, ainsi que le nombre de PSV encadrées dans les institutions publiques et privées, soit 13 111 bénéficiaires à la fin de l'exercice budgétaire 2021.

La mise en œuvre de ce programme s'est faite à travers les quatre actions suivantes :

Action 01 : Mise en place des garanties de sécurité élémentaire pour des personnes âgées et celles souffrant d'incapacités

Cette action dont l'objectif était d'accroître le niveau d'accès des PSV aux services sociaux de base, a été exécutée dans un contexte marqué par la persistance de la pandémie du COVID-19 qui a accentué l'isolement et la maltraitance des Personnes Âgées, la double marginalisation des personnes handicapées qui n'étaient pas prises en compte dans les Programmes de lutte contre cette pandémie d'une part et les mouvements des populations qui ont entraîné les violences basées sur le genre et le phénomène d'enfants non accompagnés d'autre part.

Il était question pour le département ministériel de rapprocher 175 000 nouveaux PSV des services sociaux de base (santé, éducation, citoyenneté...), partant du résultat obtenu en 2020 (162 618 PSV bénéficiaires). Mais compte tenu des contraintes budgétaires, certaines activités proposées pour cette action n'ont pas été budgétisées et la quasi-totalité de la dotation allouée a été affectée à la poursuite des projets d'investissement, notamment les constructions et réhabilitations des institutions d'encadrement des PSV. Ceci justifie le faible taux (60,88%) de réalisation technique qui traduit le gap entre le nombre de bénéficiaires recensé (106 552) et celui escompté.

Concrètement, la mise en place des garanties de sécurité élémentaire a facilité l'accès aux services sociaux de base à 106 552 PSV, soit :

- 2322 mineurs inadaptés sociaux et 5137 personnes handicapées bénéficiaires de prise en charge holistique en institutions publiques et privées ;
- 10 814 enfants vulnérables ou en détresse y compris les enfants handicapés, nés des parents handicapés et/ou des familles nécessiteuses bénéficiaires de placement scolaire ;
- 2286 enfants victimes de traite et de trafic pris en charge par les services sociaux ;
- 67 967 enfants déplacés internes et 8402 enfants réfugiés pris en charge par les CESO et SASO ;
- 4622 personnes handicapées bénéficiaires de Cartes Nationales d'invalidité ;
- 59 enfants bénéficiaires de placement familial administratif provisoire ;
- 130 personnes âgées bénéficiaires d'assistance médicale (consultation ophtalmologique) en collaboration avec le MINSANTE ;
- 5369 actes de naissance et 1730 cartes nationales d'identité établis au profit de des personnes autochtones à l'initiative du MINAS..

Action 02 : Amélioration du système de protection sociale des PSV

Cette action visait à s'assurer que le dispositif de prise en charge mis en place par le MINAS permettra d'offrir des prestations à 10 000 nouvelles PSV au cours de l'année 2021. Mais face à la persistance des crises sécuritaires et la recrudescence des fléaux sociaux, la demande sociale a considérablement augmenté, ainsi que le nombre de PSV encadrées dans les institutions publiques et privées. C'est ainsi que 13 111 Personnes Socialement Vulnérables ont bénéficié de prise en charge dans les institutions publiques et privées, notamment :

28 personnes issues de communautés BAKA par le Foyer Communautaire de Mintom ;
 35 personnes issues de la communauté Mbororos dans le département de Bamoutos ;
 5137 personnes handicapées et 2322 mineurs inadaptés sociaux dans les institutions spécialisées d'encadrement publiques et privées ;
 2286 enfants victimes de traite et de trafic par les CESO ;
 40 élèves Baka à Somalomo par le GIC SIC CACAO ;
 76 handicapés mentaux (appui psychosocial et nutritionnel) dans la région de l'Ouest, avec l'appui de HELEN'S KIDS Réhabilitation Centre ;
 54 enfants infectés par le VIH bénéficiaires de prise en charge par le biais de l'Association FONDATION KANA, dans la région du Centre.

Action 03 : Promotion des droits des PSV à travers la célébration des Journées Commémoratives

L'objectif de cette action est de mobiliser la communauté nationale et internationale autour des préoccupations liées à l'épanouissement et au bien-être des PSV dans le sillage des activités organisées dans le cadre de la célébration des journées commémoratives qui leurs sont dédiées.

En 2021, la célébration des Journées commémoratives dédiées aux PSV a été marquée par l'expansion du COVID-19 au Cameroun, y compris sa nouvelle variante Omicron, avec un renforcement des mesures restrictives qui ont imposé la mise en place de nouvelles stratégies de communication/sensibilisation (via le numérique et les médias).

Malgré ces mesures, Les activités organisées dans le cadre des 05 journées commémoratives célébrées ont permis de mobiliser la communauté nationale et internationale autour des préoccupations liées à leur épanouissement. Les différents rapports d'activités ont fait état de la sensibilisation 919 845 personnes, soit :

- 258 781 personnes lors la célébration de la 31eme édition de la Journée de l'Enfant Africain (JEA) ;
- 275 004 personnes lors la célébration de la 27eme édition de la Journée Internationale des Populations Autochtones (JIPAU) ;
- 118 037 personnes mobilisées au cours de la 31ème édition de la Journée Internationale des Personnes Âgées (JIPA) ;
- 170 248 personnes mobilisées lors de la célébration de la 30e édition de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH) ;
- 47 personnes sensibilisées sur les droits et devoirs des peuples autochtones de la région de l'Est avec l'appui de FAIRMED.

Action 04 : Redynamisation de la sensibilisation et de l'éducation des populations à la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux

Visant à renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les incapacités et autres fléaux sociaux, cette action a été exécutée dans un contexte marqué par la persistance de la pandémie du COVID-19 qui a accentué l'isolement et la maltraitance des Personnes Âgées, la double marginalisation des personnes handicapées qui n'étaient pas prises en compte dans les Programmes de lutte contre cette pandémie d'une part et les mouvements des populations qui ont entraîné les violences basées sur le genre et le phénomène d'enfants non accompagnés d'autre part.

Pour une projection de 500 000 personnes sensibilisées, les nouvelles stratégies de communication/sensibilisation mises en place adossée sur le numérique et les médias a permis de réaliser 1088 activités de toucher 736 449, soit :

- 124 339 personnes touchées lors des activités d'éducation pour le changement de comportements dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- 69 658 personnes mobilisées pendant la sensibilisation communautaire en direction des groupes vulnérables spécifiques dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ;
- 163 754 personnes touchées au cours des activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux dans les établissements scolaires ;
- 8 691 personnes sensibilisées sur les fléaux sociaux en milieu universitaire ;
- 349 932 personnes touchées au cours des activités d'éducation populaires (messages radio, causeries éducatives...) sur la lutte contre les fléaux sociaux ;
- 930 promoteurs et maitres d'ouvrages sensibilisés sur la conformité sociale des projets ;
- 200 personnes mobilisées lors d'une campagne de sensibilisation sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la réhabilitation des handicaps ;
- 13 211 personnes sensibilisées sur la Lutte contre les IST/VIH Sida ;
- 200 personnes sensibilisées sur l'éducation à la parenté responsable à l'initiative de la Société de plantation du haut de Penja ;
- 5 000 personnes sensibilisées sur la nécessité de l'établissement de l'acte de naissance à l'initiative de l'association ANAJEHCAM dans la région du Littoral ;
- 112 personnes et 15 organes de média de la région de l'Ouest sensibilisées sur la lutte contre les abus et violence contre les enfants dans le cadre du projet d'inclusion du handicap dans la protection de l'enfance en collaboration avec la Cameroon Baptist Convention Health Services ;
- 110 personnes sensibilisées à Mengong dans la région du Sud sur la prévention de lutte contre la COVID 19, VIH et le Sida et les maladies liées à l'âge à l'initiative de l'ONG Elisabeth Clauzer ;
- 312 jeunes de la ville de MAMFE (Sud-Ouest) sensibilisées sur les violences sexuelles avec l'appui de Justice and Peace Commission – Mamfe.

Programme 559 : Solidarité Nationale et Justice Sociale

Le programme 559 visait à assurer la réinsertion sociale et économique des Personnes Socialement Vulnérables, à travers l'identification et la mobilisation des sources de financement additionnelles, compte tenu de l'insuffisance des moyens alloués par le budget de l'Etat.

En 2021, sur une projection de 198 340 nouveaux PSV insérées/réinsérées, les moyens mobilisés combinés à la forte mobilisation des partenaires ont permis d'obtenir un résultat de 313 955 PSV insérées/réinsérées, à l'instar de :

- 5 511 PSV bénéficiaires d'appuis en appareillage et 5 469 autres d'appuis financier dans le cadre de la décentralisation ;
- 5 535 bénéficiaires directs ou indirects du transfert des compétences en matière de réinsertion sociale;
- 116 087 PSV bénéficiaires de prise en charge psychosociale par les Services d'Action Sociale (SASO) ;
- 4 031 PSV assistés à l'initiative des Centres Sociaux ;

3 286 PSV bénéficiaires d'appuis en ressources productives dans le cadre du Programme d'Appui à l'Insertion et à la Réinsertion Professionnelle des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) et autres partenaires, en vue de la réalisation des AGR et des formations professionnelles ;

666 Enfants de la Rue resocialisés (retour en famille et Placement institutionnel) ;

173 577 personnes déplacées internes et réfugiées bénéficiaires de prise en charge et d'appuis en ressources productives dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Accompagnement psychosocial des personnes déplacées internes et réfugiés, parmi lesquelles 79 255 enfants.

Action 01 : Mise en œuvre de la Solidarité Nationale en faveur de l'inclusion socioéconomique des PSV

L'objectif visé dans le cadre de la réalisation de cette action était de mettre à la disposition de 6700 PSV les ressources productives mobilisées par le biais de la Solidarité Nationale, afin de sortir ces dernières d'une situation d'assistanat dont les coûts sociaux et financiers pourraient ralentir la croissance, pour les transformer en de véritables acteurs de développement et donc en producteurs de richesses. Mais les contraintes liées à la mobilisation par le MINFI des ressources affectées à la mise en œuvre du PAIRPPEV a impacté l'atteinte des résultats escomptés, le bilan au 31 décembre 2021 affichant un total de 3 371 PSV bénéficiaires d'appuis en ressources productives.

Comme mesure corrective, il est envisagé la poursuite des mesures visant à palier aux difficultés de mobilisation des ressources, la densification des actions partenariales afin de disposer de ressources additionnelles, la mise en place d'un Registre Social Unifié qui va permettre de capter en temps réel les différents besoins et les prestations offertes.

Action 02 : Lutte contre le phénomène des enfants de la rue (EDR)

La lutte contre le phénomène des Enfants de la rue (EDR) par mon département ministériel s'inscrit dans le cadre global de la prévention et du traitement des fléaux sociaux conformément aux dispositions de l'article 30 du Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales. Les réalisations documentées en 2021 en faveur de cette cible sont structurées suivant trois niveaux d'intervention :

la prévention du phénomène avec l'organisation de 49 activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire, et de la vulgarisation textes d'encadrement juridique de protection et de promotion des droits des Enfants au moyen des émissions radiophoniques et télévisées organisées à cet effet ;

L'identification et l'extraction de 1266 nouveaux EDR dans les villes de Ngaoundéré, Yaoundé, Douala, Bafoussam, Bertoua et Buea ;

la resocialisation de 666 EDR au moyen de leur insertion/réinsertion socioéconomique (retour en famille, placement institutionnel, appui en AGR..., sur les 1266 identifiés (soit 52,06%).

Action 03 : Action sociale en faveur des PSV

L'action sociale en faveur des PSV vise à apporter une assistance multiforme à toutes personnes vulnérables identifiées par les services du département ministériel. Partant du résultat enregistré en 2020, une projection de 198 360 bénéficiaires a été retenue en début d'exercice 2021. La forte demande sociale générée par la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, telle qu'observée au niveau des structures déconcentrées et opérationnelles du MINAS, et la forte mobilisation des acteurs de l'action sociale a permis d'offrir de l'assistance à 317 832 personnes en situation de vulnérabilité.

Programme 570 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires

Au cours de l'exercice 2021 le programme 570 a été exécuté dans un contexte marqué par :

- la crise sanitaire du COVID-19 dont les mesures restrictives ont permis d'expérimenter la supervision, la coordination et le suivi des activités des services à travers le télétravail ;
- le changement de la configuration de l'application PROBMIS en sa version Web, et de l'application du décret 2019/3187/PM du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature de l'Etat qui ont impacté les délais de production des documents de planification et l'actualisation des documents budgétaires ;
- les contraintes budgétaires qui ont entraîné la non budgétisation de 02 activités du schéma directeur informatique et la réalisation des missions d'audit et de contrôle des structures dans les 10 régions envisagées en 2021.

Conformément à son objectif principal qui est de veiller à la réalisation de toutes les activités budgétisées au sein du département ministériel, le bilan au 31 décembre 2021 fait état de la réalisation effective des 49 activités budgétisées, ce qui justifie le taux de mobilisation financière de 95,43%.

- La coordination de l'exécution effective desdites activités s'est faite à travers :
 - la réalisation de 147 opérations de coordination et de suivi/évaluation (Action 01) ;
 - l'élaboration de 04 documents de planification (Action 02) ;
 - l'élaboration/actualisation de 03 documents budgétaires (Action 03) ;
 - la réalisation de 6 activités du schéma directeur informatique sur les 08 envisagées (Action 04) ;
 - la formation/recyclage de 95 personnels (Action 05);
 - la construction/Réhabilitation/Équipement de 59 structures (Action 05) ;
 - la réalisation de 53 missions de contrôle et audit interne par l'Inspection Générale, la CLCC et les BRCAS auprès de 108 structures publics et privées d'encadrement des PSV dans les régions de l'Extrême-Nord, Sud, Ouest et Centre (Action 06).

Bilan stratégique et technique 2022

Pour cette année 2022, et conformément aux orientations de la Stratégie Nationale de Développement (SND30), le MINAS a cru bon de devoir reconfigurer ses programmes pour la prochaine décennie. C'est ainsi que la mise œuvre des activités de ces programmes reconfigurés se fera à travers 02 programmes opérationnels (Programme 070 : Protection sociale de l'enfance et Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale) et 01 programme support (Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des affaires sociales).

Rendu à la fin du troisième trimestre, il y'a lieu de préciser que les programmes en question ont

été exécuté dans un contexte marqué par :

le changement de la configuration de l'application PROBMIS en sa version Web, et de l'application du décret 2019/3187/PM du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature de l'État, qui ont retardé la mobilisation des ressources ;

l'accroissement de la demande sociale du fait de la persistance des crises sécuritaires et tensions frontalières que connaît le Cameroun dans les régions du Nord-Ouest, Sud-ouest, Est et Extrême-Nord. Cette situation est marquée par l'afflux déplacés internes, de réfugiés et des enfants errants, la traite et l'exploitation des enfants, la délinquance juvénile en milieu scolaire et la consommation des stupéfiants, la prostitution, le phénomène des EDR... ;

l'augmentation du phénomène de la traite et l'exploitation des enfants en provenance du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

L'absence d'éléments de repère (bases de calcul, sources de données) ne permettent pas à date de renseigner sur la performance des actions et programmes, néanmoins les résultats suivants ont été enregistrés :

Programme 070 : Protection Sociale de l'enfance

Le programme vise à garantir l'équité nécessaire à un bon départ pour la vie. Le département ministériel mènera des activités visant à promouvoir le développement de la petite enfance, notamment dans la composante protection sociale. De manière opérationnelle, le département ministériel s'est engagé à garantir des prestations de protection sociale à 50% des enfants en situation de vulnérabilité.

Les données issues de l'exploitation des rapports de suivi de la mise en œuvre dudit programme dans les régions et des activités menées au niveau central font état de 21 606 enfants bénéficiaires des prestations de protection sociale, notamment :

1319 enfants vulnérables (471 filles et 848 garçons) bénéficiaires d'une prise en charge holistique dans les institutions ;

14 863 enfants victimes de négligence (7964 filles et 6899 garçons) bénéficiaires d'accompagnement psychosocial auprès des unités techniques et opérationnelles du MINAS ;

84 EDR (11 filles et 73 garçons) resocialisés/ réinsérés ;

3241 actes de naissance établis (1638 au bénéfice des filles et 1603 pour des garçons).

Action 01 : Promotion des initiatives du développement de la petite enfance (DPE)

Objectif : Améliorer le système de protection et de prise en charge des enfants de 0-8ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire.

Indicateur : Proportion d'enfants de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire

Valeur cible : 30%

Activités majeures réalisées : Prise en charge de 664 pensionnaires (325 filles et 339 garçons) dans les institutions publiques et privées d'encadrement.

Action 02 : Prévention des inadaptations sociales et le renforcement de la protection sociale de l'enfant

Objectif : Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence

Indicateur : Pourcentage d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois

Valeur cible : 15%

Activités majeures réalisées : **Accompagnement psychosocial octroyée à 14 863 enfants** (7964 filles et 6899 garçons) victimes de négligence par les unités techniques et opérationnelles du MINAS.

Action 03 : Renforcement de la réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et la réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté

Objectif : Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée

Indicateur : Taux d'insertion/réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel

Valeur cible : 45%

Activités majeures réalisées : Prise en charge institutionnelle de 613 mineurs inadaptés sociaux (191 filles et 422 garçons), et resocialisation/réinsertion de 84 EDR (11 filles et 73 garçons).

Action 04 : Renforcement du dispositif institutionnel de protection sociale de l'enfance

Objectif : Garantir l'effectivité des droits de l'enfant

Indicateur : Nombre d'activités/événements de promotion des droits des enfants organisés

Valeur cible : 80

Résultat technique : 27

Activités majeures réalisées :

Célébration de la 32^e édition de la Journée de l'Enfant Africain à travers l'organisation de 27 activités, parmi lesquelles :

la tenue de la 23^e session du parlement des enfants ;

le boulevard de la protection de l'enfant ;

les 10 sessions de sensibilisation/formation organisées au bénéfice des Députés Juniors ;

l'atelier de consolidation du rapport périodique du Cameroun sur la mise en œuvre de la CADBEE ;

la session de la Commission Nationale pour la Protection de l'Enfance en Danger Moral Délinquante ou Abandonnée.

Programme 071 : Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale

Dans le but d'accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées, les interventions envisagées dans le cadre de ce programme devaient contribuer à assurer l'accès aux services sociaux de base à 38% des sollicitations recensées par les services du département ministériel.

L'évaluation au 30 septembre 2022 indique que 116 834 Personnes Socialement Vulnérables ont bénéficié de l'accompagnement du MINAS et de ses partenaires dans le cadre de leur accès aux services sociaux de base et de leur insertion/réinsertion sociale et économique. Il s'agit de : 12 175 personnes handicapées bénéficiaires des actions d'insertion sociale et économique, 3047 personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique, 9945 PAV et communautés bénéficiaires de l'accompagnement du MINAS et de ses partenaires dans le cadre de l'accès aux services sociaux, 83 312 victimes des situations d'urgence réinsérées, 8355 PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux communes.

Par ailleurs,

Action 01 : Protection sociale des personnes handicapées

Objectif : Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées

Indicateur : Taux d'insertion sociale des personnes handicapées

Valeur cible : 45%

Activités majeures réalisées : 12 175 personnes handicapées bénéficiaires des actions d'insertion sociale et économique :

236 filles/femmes handicapées bénéficiaires d'une prise en charge holistique en institution

515 de garçons/d'hommes handicapés bénéficiaires d'une prise en charge holistique en institution

1376 filles/femmes bénéficiaires d'une CNlv

2082 garçons/d'hommes bénéficiaires d'une CNlv

4162 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés de sexe féminin bénéficiaires de placements scolaires et/ou de frais de participation aux examens officiels

3793 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés de sexe masculin bénéficiaires de placements scolaires et/ou de frais de participation aux examens officiels

06 filles/femmes vulnérables bénéficiaires de frais de participation aux examens ou d'éducation spéciale

05 garçons/d'hommes vulnérables bénéficiaires de frais de participation aux examens ou d'éducation spéciale

1212 femmes touchées lors des campagnes de sensibilisation sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la réhabilitation des handicaps.

Action 02 : Assistance publique en faveur des personnes âgées

Objectif : Améliorer l'assistance publique des personnes âgées

Indicateur : Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique

Valeur cible : 1000

Résultat technique : 3047

Activités majeures réalisées : 3047 personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique soit :

1868 personnes âgées (femmes) bénéficiaires d'une aide médicale

1179 personnes âgées (hommes) bénéficiaires d'une aide médicale

240 sessions de valorisation et de promotion des échanges intergénérationnelles au sein des familles et des communautés

1235 femmes touchées lors desdites sessions

1105 hommes touchés

Action 03 : Inclusion sociale des populations et communautés autochtones

Objectif : Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique

Indicateur : Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique

Valeur cible : 30%

Activités majeures réalisées : Prise en charge et accompagnement de 9945 Personnes Autochtones Vulnérables, parmi lesquelles :

30 bénéficiaires (11 filles et 19 garçons) de prise en charge au Foyer Communautaire de Mintom ;

100 Bagyéélis sensibilisés dont 04 chefs de groupements et 04 Chefs de villages en vue de leur implication à la vie publique ;

1194 femmes/filles bénéficiaires des kits d'hygiène et des denrées alimentaires de base ;

167 élèves PAV accompagnés.

Action 04 : Assistance aux individus, groupes et communautés à vulnérabilités conjoncturelles

Objectif : Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires des sinistres

Indicateur : Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées

Valeur cible : 50%

Activités majeures réalisées : 83 312 victimes des situations d'urgence réinsérées soit :

27454 personnes de sexe féminin déplacées internes ou réfugiées et bénéficiaires d'au moins un service de prise en charge psychosociale

17218 personnes de sexe masculin déplacées internes ou réfugiées et bénéficiaires d'au moins un service de prise en charge psychosociale

22653 enfants déplacés internes bénéficiaires d'au moins un service de prise en charge psychosociale

4238 enfants réfugiés bénéficiaires d'au moins un service de prise en charge psychosociale ;

1743 femmes affectées ou infectées par la COVID-19 et bénéficiaires d'au moins un

service d'accompagnement psycho-social ;
 1695 hommes affectés ou infectés par la COVID-19 et bénéficiaires d'au moins un service d'accompagnement psycho-social ;
 8311 personnes vaccinées contre la COVID-19 à l'initiative du MINAS.

Action 05 : Promotion de l'action sociale en faveur des PSV

Objectif : Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux

Indicateur : Nombre des PSV bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux communes

Valeur cible : 25 000

Résultat technique : 8 355

Activités majeures réalisées : Assistance sociale octroyée à 8 355 PSV, notamment :

1172 femmes bénéficiaires des aides et secours ponctuels dans les différentes communes du Cameroun ;

904 hommes bénéficiaires des aides et secours ponctuels dans les différentes communes du Cameroun ;

2150 PSV bénéficiaires d'appui nutritionnel

appui en AGR en faveur de 518 filles mères et femmes PDI dans le cadre de l'accompagnement des partenaires

515 femmes bénéficiaires des aides et secours ponctuels à l'initiative des Conseils Régionaux ;

304 hommes bénéficiaires des aides et secours ponctuels à l'initiative des Conseils Régionaux ;

617 femmes ayant reçu des appuis dans le cadre du PAIRPPEV et bénéficié d'au-moins un service d'accompagnement psychosocial ;

479 hommes ayant reçu des appuis dans le cadre du PAIRPPEV et bénéficié d'au-moins un service d'accompagnement psychosocial

1696 PSV bénéficiaires d'appui en ressources productives.

Programme 179 : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Affaires

Contrairement aux programmes opérationnels, la configuration du programme support n'a pas connu d'amélioration majeure à la faveur de la révision du Cadre Stratégique des Performances des Programmes du MINAS.

Si les contraintes liées aux changements de la configuration de l'application PROBMIS en sa version Web, et à l'application du décret 2019/3187/PM du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature de l'Etat ont fortement impacté la mobilisation des ressources, des résultats satisfaisants ont tout de même été enregistrés dans le cadre de la réalisation des 53 activités budgétisées pour le compte de l'exercice 2022.

Dans le cadre de l'exécution de ce programme, les activités menées à date ont essentiellement porté sur :

l'amélioration du cadre de travail, dont les opérations de réhabilitation, équipement et construction au profit de 49 structures ont impacté le quotidien de 449 personnes sur les 1860 que compte le département ministériel (soit 24,13% sur les 30% projetés) ;

la production de 05 extraits de la chaîne PPBS sur les 06 escomptés ;

la production et le renseignement 08 indicateurs sur les 15 que compte le tableau de bord de référence (53,3%) ;
 l'octroi de formation à 48 personnels sur les 208 sollicitations enregistrées dans le cadre du plan de formation annuel (23,07% sur la projection de 30% faite en début d'année) ;
 la réalisation de 72 missions d'audit et de contrôle, auprès de 157 structures publiques et privées d'encadrement des PSV ;
 l'organisation de 65 sessions du dialogue de gestion stratégique au niveau central et déconcentrés.

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations techniques du MINAS sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS TECHNIQUES
Programme 070 : protection sociale de l'enfance	Action 01 : promotion des initiatives du développement de la petite enfance (dpe)	241 actes de naissance ont été établis à l'initiative des structures du MINAS, au bénéfice de 1638 filles et 1603 garçons indigents issus de communautés autochtones vulnérables ; 642 enfants ont bénéficié d'une prise en charge holistique dans les 04 Centre d'Accueil des Enfants en détresse dont dispose le MINAS, soit 303 filles et 339 garçons ; la prise en charge holistique de 1319 enfants vulnérables (471 filles et 848 garçons) dans les institutions spécialisées privées agréées ; des activités de sensibilisation à la parenté positive et de renforcement des capacités des promoteurs des institutions d'encadrement du jeune enfant sur le DPE sont en cours.
	Action 02 : prévention des inadaptations sociales et renforcement de la protection spéciale de l'enfant	26850 personnes (21558 femmes et 5292 hommes) ont été touchés à la faveur des 1019 causeries éducatives organisées par les Services de l'Action Sociale auprès des hôpitaux sur la prévention du handicap et des maladies invalidantes chez l'enfant ; 2028 activités de sensibilisation/d'éducation sur les effets néfastes des drogues et stupéfiants ont mobilisé 120062 membres de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents), soit 61650 femmes et 58412 hommes ; 14863 enfants (7964 filles et 6899 garçons) victimes de négligence et ont été identifiés et ont bénéficié d'au moins un service d'accompagnement psychosocial à la diligence des Centres Sociaux ; 2413 activités d'éducation et de sensibilisation sur l'usage responsable des réseaux sociaux ont été réalisées au profit de 182 501 élèves (101 387 filles et 81 114 garçons).

	Action 03 : renforcement de la réadaptation et accompagnement à l'insertion et réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté	5176 mineurs (613 filles et 4563 garçons) en conflit avec la loi (gardés à vue ou en détention) ont bénéficié d'au moins un service d'accompagnement psychosocial dans le cadre de leur suivi par les Services de l'Action Sociale auprès des Commissariats, des Tribunaux et des Établissements pénitentiaires ; 654 mineurs (168 filles et 486 garçons) ont bénéficié placés et encadrés dans les institutions publiques d'encadrement des mineurs et rééducation des mineurs inadaptés sociaux ; L'amélioration du système de protection sociale et de prise en charge des enfants a par ailleurs permis d'apporter un soutien psychosocial à 4236 enfants réfugiés (2 223 filles et 2015 garçons) et 22 653 enfants déplacées internes (13 942 filles et 8 711 garçons) au niveau des structures opérationnelles du MINAS
Programme 071 protection sociale des groupes a vulnérabilités	Action 02 : assistance publique en faveur des personnes âgées	Les initiatives et mesures prises par les Services d'Action Sociale auprès des hôpitaux ont contribué à fournir des aides médicales à 3047 personnes âgées (1868 femmes et 1179 hommes), et organiser 41 sessions de lutte contre la marginalisation, l'isolement et/ ou la maltraitance de cette couche sociale, à l'attention de 699 personnes (378 femmes et 321 hommes). Dans la même veine, 240 sessions de lutte contre la marginalisation, l'isolement et/ou la maltraitance des personnes âgées, ainsi que de promotion des échanges intergénérationnelles, ont été organisées en communauté, avec à la clé 2340 personnes touchées (1235 femmes et 1105 hommes)
	Action 03 inclusion sociale des populations et communautés autochtones	823 personnes handicapées (283 filles/femmes et 540 de garçons/hommes) ont bénéficié d'une prise en charge dans les institutions ; 7955 enfants handicapés ou nés de parents handicapés de sexe féminin bénéficiaires de placements scolaires et/ou de frais de participation aux examens officiels, soit 4162 de sexe féminin et 3793 de sexe masculin ; 3459 Cartes Nationales d'Invalidités (CNlv) ont été délivrée à 1376 filles/femmes et 2082 garçons/hommes. Par ailleurs, 1212 femmes ont été touchées lors des campagnes de sensibilisation sur la prévention des incapacités, le dépistage précoce et la réhabilitation des handicaps

	<p>Action 04 assistance aux individus, groupes et communautés a vulnérabilités conjoncturelles</p>	<p>44672 personnes (27454 femmes et 17218 hommes) ont bénéficié d'au moins un service de prise en charge psychosocial auprès des Unités Techniques Opérationnelles du MINAS pour leur réinsertion. Dans la même veine, la sensibilisation et la mobilisation communautaires autour de la prévention de la contamination du COVID-19 ont été intensifiées, pour permettre de documenter 328 activités d'éducation et de sensibilisation organisées en direction de 28129 personnes (17442 femmes et 10687 hommes) parmi lesquelles 8311 se sont faites vacciner, tandis que 3438 personnes affectées ou infectées (1743 femmes et 1695 hommes) par cette pandémie ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial</p>
	<p>Action 05 promotion de l'action sociale en faveur des PSV</p>	<p>39 membres de la communauté BAKA (12 femmes et 27 hommes) ont bénéficié d'une prise en charge au Foyer Communautaire de Mintom ; 523 parents Baka ont été sensibilisés sur l'importance de l'école, notamment pour la jeune fille (265 hommes et 256 femmes), ; 1194 femmes/filles bénéficiaires des kits d'hygiène et des denrées alimentaires de base ; 253 bourses d'études ont été octroyés aux enfants issues de communautés autochtones vulnérables, dont 162 filles. (617 femmes et 479 hommes) ont bénéficié d'une assistance multiforme du Programme d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion Professionnelle des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV), et 2937 autres (1687 femmes et 1250 hommes) des aides et secours transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées dans le cadre de la décentralisation.</p>
<p>Programme 179 : gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur</p>	<p>Action 02 : planification et gestion budgétaire</p>	<p>a revue des travaux de budgétisation sensible au genre a permis l'élaboration d'une cartographie des activités y relatives.</p>
	<p>Action 04 : gestion des ressources humaines</p>	<p>Le MINAS a pris une part active aux célébrations respectives de la 37ème édition de la Journée Internationale de la Femme (JIF), et la 136ème Fête Internationale du Travail (FIT). un atelier tenu le 1er mars sous le thème « Comment l'égalité ou l'inégalité de sexes sous-tend la violence publique et domestique à l'égard des femmes », a permis de renforcer les capacités de 35 personnels (dont 25 femmes) sur ces problématiques, et a abouti à l'élaboration participative d'un Plan sectoriel de promotion du genre et de lutte contre la violence basée sur le genre.</p>

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Au cours de l'exercice budgétaire 2021 et courant 2022, les ressources mis à la disposition du MINAS ont permis d'apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socioéconomique des Personnes Socialement Vulnérables.

Si le bilan financier de l'année 2021 est satisfaisant, celui de l'exercice 2022 est mitigé du fait de la reconfiguration de l'application PROBMIS en sa version Web, de l'application des dispositions du décret 2019/3187/PM du 09 septembre 2019 fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature de l'Etat, et des longues procédures de mobilisation des ressources destinées à la réalisation des grands projets (rénovation CNRPH, construction CRPH et CAT de Mfou, Informatisation de la CNiv) qui ont impacté la mobilisation des ressources.

Bilan financier mi-parcours 2021

Programme	Dotation	Consommation	Taux d'exécution
557	3 806 100 000	3 319 232 849	91,27%
559	3 060 800 000	2 721 931 004	95,93%
570	3 682 100 000	3 633 128 070	98,67%
BUDGET GENERAL	10 549 000 000	10 066 910 700	95,43%

Bilan financier mi-parcours 2022

Programme	Dotation	Consommation	Taux d'exécution
070	2 723 200 000	1 054 484 763	35,14%
071	6 774 420 000	2 504 541 422	35,74%
179	3 998 380 000	2 590 627 346	67,32%
BUDGET GENERAL	13 496 000 000	6 149 653 531	45,68%

S'agissant des activités genre marquées en 2022, les réalisations financières du MINAS sont réparties dans le tableau suivant :

PROGRAMMES	ACTIONS	REALISATIONS FINANCIERES

Programme 070 : protection sociale de l'enfance	Action 01 : promotion des initiatives du développement de la petite enfance (dpe)	Budget révisé : 77 732 Ordonnancement : 5 100 taux d'exécution : 6,56%
	Action 02 : prévention des inadaptations sociales et renforcement de la protection spéciale de l'enfant	Budget révisé : 429 888 Ordonnancement : 0 taux d'exécution : 0,00%
	Action 03 : renforcement de la réadaptation et accompagnement à l'insertion et réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté	Budget révisé : 207 150 Ordonnancement : 25 324 taux d'exécution : 12,22%
Programme 071 protection sociale des groupes a vulnérabilités	Action 01 protection sociale des personnes handicapées	Budget révisé : 461 900 Ordonnancement : 14 450 taux d'exécution : 3,13%
	Action 02 : assistance publique en faveur des personnes âgées	Budget révisé : 48 450 Ordonnancement : 30 155 taux d'exécution : 62,24%
	Action 03 inclusion sociale des populations et communautés autochtones	Budget révisé : 23 800 Ordonnancement : 18 267 taux d'exécution : 76,75%
	Action 04 : assistance aux individus, groupes et communautés a vulnérabilités conjoncturelles	Budget révisé : 255 325 Ordonnancement : 100 798 taux d'exécution : 39,48%
	Action 05 : promotion de l'action sociale en faveur des PSV	Budget révisé : 1 913 100 Ordonnancement : 55 250 taux d'exécution : 2,89%
Programme 179 : gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur	Action 02 : planification et gestion budgétaire	Budget révisé : 5 100 Ordonnancement : 5 095 taux d'exécution : 99,90%
	Action 04 : gestion des ressources humaines	Budget révisé : 19 125 Ordonnancement : 19 125 taux d'exécution : 100%

■ 3.3. PERSPECTIVES

Sur la base des actions réalisées jusqu'ici en prenant en compte l'évolution du secteur, le MINAS se positionne dans la continuité afin d'apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socio-économique des PSV.

Dans cette perspective, et avec le budget sollicité ainsi que l'appui des partenaires, il est envisagé la mise en œuvre des programmes ministériels, avec comme activités majeures :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan d'accompagnement psychosocial des femmes et des hommes déplacés internes et réfugiées du fait des crises sécuritaires ;
- l'opérationnalisation des dispositions du Décret n°2022/5074/PM du 04/07/2022 fixant les modalités d'exercice du contrôle de la conformité sociale des projets ;
- la poursuite des travaux préparatoires à l'instauration de la Couverture Santé Universelle à travers la collecte des données dans certaines communes en vue de déterminer les personnes éligibles ;
- la poursuite de l'identification, la prise en compte et l'adressage (intégré et spécifique) des besoins d'inclusion sociales des femmes et des filles en détresse dans les différentes interventions du département ministériel ;

la mobilisation des acteurs du sous-secteur affaires sociales dans la lutte contre la COVID-19 ;

la définition de nouvelles stratégies de déploiement des UTO dans le contexte actuel marqué par les crises sanitaire et sécuritaire ;

la poursuite des activités de sensibilisation sur les fléaux sociaux ;

le renforcement du cadre institutionnel d'encadrement des femmes et des hommes socialement vulnérables avec la construction et la modernisation des structures spécialisées ;

le renforcement et l'intensification de l'appui multiforme aux groupes à vulnérabilités spécifiques ;

la poursuite du processus de resocialisation des Enfants de la Rue à travers les interventions sociales classiques, la formation et l'installation en AGR, mais aussi renforcement des capacités des intervenants sociaux ;

l'intensification de la lutte contre la traite et le trafic des filles et garçons ;

le développement de la coopération en vue de la recherche de ressources additionnelles pour les activités liées à la prise en charge des nouveaux types de vulnérabilité (ex-otages, enfants associés aux groupes/bandes armés, ex-migrants...) ;

le renforcement du système de collecte et de remontée des données statistiques pour mieux renseigner les indicateurs de l'offre, la demande et la qualité des services ;

l'amélioration du cadre et des conditions de travail à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures des services centraux et déconcentrés ;

la poursuite du renforcement des capacités des acteurs de terrain sur le budget programme et le dialogue de gestion ;

le renforcement des contrôles en matière de respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Dans le cadre de ses missions traditionnelles, et en droite ligne des orientations de la SND30, le Ministère des Affaires Sociales est appelé à apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socioéconomique des femmes et hommes socialement vulnérables. A cet effet, il s'est fixé un objectif stratégique à savoir : **Promouvoir l'inclusion sociale des Personnes Socialement Vulnérables.**

Pour atteindre cet objectif et parvenir à l'autonomisation des Personnes Socialement Vulnérables, le MINAS à travers ses trois programmes, place son action sous le signe de la promotion de l'entrepreneuriat social dont les axes prioritaires relatifs à son opérationnalisation sont orientés vers le développement du partenariat en vue de la prise en charge multiforme et l'insertion socioéconomique des Personnes Socialement Vulnérables (PSV), ainsi que l'éclosion des Œuvres Sociales Privées (OSP).

Une attention particulière sera portée sur la poursuite de l'identification, la prise en compte et l'adressage (intégré et spécifique) des besoins d'inclusion sociales des femmes et des filles en détresse.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

Le MINAS appartient au champ des services sociaux dont l'action est fondée sur la recherche permanente de la réduction des inégalités/exclusions sociales, la protection contre toutes les formes de vulnérabilité, la cohésion sociale et la paix, la réalisation d'un développement durable, inclusif et pro-pauvre.

Sur la base des actions réalisées jusqu'ici en prenant en compte l'évolution du secteur, et des engagements pris à travers son Cadre Stratégique de Performance, le MINAS se positionne dans la continuité afin d'apporter des solutions plurielles à la demande diversifiée et sans cesse croissante d'assistance et d'intégration socio-économique des PSV.

Ainsi, les interventions du département ministériel se feront à travers les trois programmes suivants :

P 070. protection sociale de l'enfance

Le Programme 070 intitulé Protection sociale de l'enfance va mettre l'accent sur un ancrage communautaire des différentes actions à conduire au profil des enfants. A ce titre, le Cameroun étant engagé dans le processus de décentralisation, toutes les actions menées devraient prioritairement portées par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les actions gouvernementales venant en appui ou surtout se situant davantage sous un angle stratégique. Concrètement, il sera question d'amener les communautés à la base et à travers elles, les CTD à s'approprier la protection sociale de l'enfance au travers notamment : l'élaboration des programmes spécifiques qui les concernent, l'aménagement des structures adéquates d'encadrement, la mobilisation communautaire et des actions directes de promotion et de protection des droits des enfants.

En ce qui concerne les actions directes de prise en charge des enfants, il sera distingué des actions visant la Petite Enfance de celle visant les enfants inadaptés sociaux et celle évoquant des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitations.

Pour la Petite Enfance, il sera question d'asseoir véritablement la Politique de Développement de la Petite Enfance à travers l'aménagement d'un environnement qui intègre les réalités de cette tranche d'âge à travers notamment : la mise sur pied des actions qui cibles effectivement les enfants âgés de 0 à 8 ans, l'implication effective des familles et des communautés dans la recherche de solutions opportunes aux besoins et aux réalités de la Petite Enfance.

S'agissant des enfants victimes d'abus et de violences, qui trouvent son creuset au sein des familles et communautés, il sera question de garantir des actions de prévention, de dénonciation, de détection, de prise en charge et de réinsertion sociale de ces derniers.

Concernant la prévention de l'inadaptation sociale, l'accent sera mis sur la mobilisation des leaders communautaires afin qu'au sein des familles et des communautés, le spectre de la violence ne couvre pas l'encadrement des enfants. Il sera également question de s'assurer de la collaboration de ces leaders dans la détection et la dénonciation des cas d'abus, de violence et d'exploitation des enfants. Un accent sera mis le cas échéant sur la mise en place des structures de prise en charge des enfants qui en sont victimes, des structures traditionnelles qui

peuvent garantir des services de qualité à ces enfants, des structures de santé et celles sociales classiques. Il sera aussi question de s'assurer que l'appareil juridique ait effectivement adopté et conscient de la nécessité de réprimer les acteurs des violences et abus sur les enfants.

La finalité de toute l'action menée étant de s'assurer que ces enfants vont retrouver leur place dans la société. Il est important pour le programme, de veiller à ce que à tous les niveaux ces enfants puissent être orientés vers le milieu qui est la leur c'est-à-dire quand bien même ils seraient pris en charge dans les institutions spécialisées, des liens étroits devraient être conservés avec leur milieu familial de base quand bien même qu'ils séjourneraient dans les hôpitaux, les familles et les communautés devraient être associées étroitement pour sortir de ce milieu et leur retour en famille.

Le troisième axe de l'intervention du programme concernera les enfants inadaptés sociaux (enfants en danger moral qui se retrouve hors ou en dehors du cycle familial dit normal et qui est dans la rue, les salles de jeu, consommant les stupéfiants). Il sera question d'assurer leur accompagnement psychosocial, leur stabilisation, leur réorientation sur le plan psychosocial.

Par ailleurs, le programme ciblera également les enfants en conflit ou en contact avec la loi où ils bénéficieront d'une prise en charge notamment l'application des textes en vigueur pour les procédures pénales (code civil, code pénal), de veiller au respect de leur droit tout au long de leur séjour dans la chaîne de justice juvénile et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un encadrement adéquat conformément aux engagements juridiques de l'Etat.

De façon globale, le Programme 070 veillera à ce que le droit des enfants soit connu, reconnu, respecté et applicable à tous les niveaux de la société. Reconnu à travers les actions de mobilisation sociale notamment la célébration des journées internationales, la vulgarisation et la démultiplication des instruments juridiques et l'implication de toute la chaîne sociale lors de la célébration de la promotion de leurs droits.

Aujourd'hui, le Cameroun peut se réjouir d'avoir ratifié la plupart des instruments juridiques de protection de l'enfant, de s'être doté d'un cadre juridique appréciable, de disposer d'un Document de Politique National de Protection de l'Enfant (DPNPE), d'un Document de Développement de la Petite Enfance (DDPE). Le grand défi reste la mise en œuvre de tous ces documents et leur promotion et vulgarisation. Par ailleurs, l'on assiste aujourd'hui à la recrudescence des fléaux sociaux jadis observé à minima, le cas de l'addiction des enfants aux drogues, des violences sur les enfants avec l'implication des familles qui au lieu d'être le cadre sécuritaire devient des cadres d'exacerbation des violences à travers lesquels les enfants ne sentent plus en sécurité. Nous assistons à l'émergence d'un autre type de phénomène notamment les enfants qui vivent en contexte d'urgence (crises boko haram et NOSO) dans laquelle les enfants font partis des principales victimes où ils nécessiteraient entre autre d'une prise en charge singulière, des besoins de mécanismes de réparation, de réorientation des enfants qui se sont retrouvés hors du chemin attendu d'où la nécessité des actions d'inadaptation sociale.

Il importe de relever que la plupart des stratégies de protection de l'enfant ne sont pas seulement l'émanation seule du Ministère des Affaires Sociales et engage la participation des autres acteurs. Dans la plupart des stratégies ci-dessus décrits, un accent sera mis sur la

collaboration avec les autres acteurs gouvernementaux, partenaires au développement de la société civile.

A titre d'illustration, pour asseoir les actions de la prise en charge de la petite enfance, le MINSANTE sera un partenaire de choix parce que parmi les principaux besoins de l'enfant, il y'a le besoin de nutrition, de soin approprié afin de garantir une prise en charge adéquate et de qualité. Le MINAS pour sa part est engagé dans l'identification et la sensibilisation. Pour les enfants victimes d'abus et de violences, plusieurs acteurs doivent être mis à contribution à commencer par les CTD, les leaders communautaires qui devraient contribuer dans la dénonciation et la détection des cas. Les autres acteurs gouvernementaux à l'instar du MINPROFF devraient être mis à contribution pour le renforcement de l'éducation des familles. Les partenaires au développement seront également des acteurs de premier plan.

La réalisation de ce programme nécessite l'exécution coordonnée des actions relatives à :

- la promotion des initiatives du développement de la petite enfance (DPE) ;
- la prévention des inadaptations sociales et le renforcement de la protection sociale de l'enfant ;
- le renforcement de la réadaptation et l'accompagnement à l'insertion et la réinsertion de l'enfant vulnérable inadapté ;
- le renforcement du dispositif institutionnel de protection sociale de l'enfance.

P 071. protection sociale des groupes a vulnerabilites specifiques et solidarite nationale

Ce programme englobe l'ensemble des initiatives et investissements publics susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité, aux manques de capacités des hommes, femmes et groupes présentant des vulnérabilités spécifiques, principalement les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones et les populations et communautés impactées par la mise en œuvre des projets et grands projets.

Il s'attaquera aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés. La contribution du MINAS par ce programme permet d'accroître la pleine participation des cibles concernées au processus de développement et de renforcer de manière plus générale la protection des droits humains, notamment par la lutte contre l'exclusion sociale, la maltraitance et toutes formes d'abus ou de violence.

Les interventions du programme sont notamment articulées autour de la promotion socio-économique des hommes, femmes et groupes vulnérables à travers notamment leur insertion/réinsertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.

Ce programme s'attaquera également aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés et elles cherchent ainsi à renforcer la cohésion et la cohésion sociale et la solidarité.

Ainsi cinq actions ont été identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme à savoir :

- Protection sociale des personnes handicapées ;
- Assistance publique en faveur des personnes âgées ;

Inclusion sociale des populations et communautés autochtones ;
 Assistance des individus, groupes et communautés à vulnérabilités conjoncturelles ;
 Promotion de l'action sociale en faveur des PSV.

P179 Gouvernance et appui institutionnel dans le sous -secteur des Affaires Sociales

Les interventions de ce programme sont orientées sur la coordination et le pilotage des activités pour un fonctionnement harmonieux des services par le respect de l'éthique professionnel.

Un accent particulier est mis sur les activités de préparation du budget notamment la planification stratégique et opérationnelle, afin d'assurer une budgétisation rationnelle permettant d'éviter les sous consommation de crédits. Il est également question de relever le niveau des ressources tant humaines que matériels sur les plans qualitatif et quantitatif.

L'amélioration du cadre de travail se fera par les réhabilitations des structures opérationnelles existantes, la construction progressive de nouvelles aux normes requises pour la prise en charge des cibles du département ministériel, ainsi que l'équipement de l'ensemble de ces structures selon les besoins.

Enfin, le renforcement du système de productions et mise à disposition des évidences statistiques est un choix qui guidera le suivi et le pilotage des objectifs du sous-secteur en particulier et la SND30 en général.

Dans ce cadre un ensemble d'actions sont envisagées à savoir :

- l'amélioration du Cadre de travail ;
- la planification et la gestion budgétaire ;
- le développement du système d'information et de production statistiques ;
- la gestion des ressources humaines ;
- le Contrôle et l'audit Interne du fonctionnement et de la performance des services ;
- la coordination, le suivi des activités des services et la gestion des affaires juridiques.

Clarification des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des programmes

Les programmes sont placés sous la responsabilité du Ministre des Affaires Sociales. Le tableau ci-après présente les différents acteurs, leur rôle et leurs fonctions dans la mise en œuvre des programmes :

Acteurs	Fonctions	Rôles dans le processus
Le Ministre des Affaires Sociales	Validation des choix stratégiques	Décide des différentes orientations stratégiques du MINAS
		Fixe les objectifs et les enveloppes allouées à chaque programme

		Désigne les responsables des programmes, actions, activités et tâches
		S'assure de la bonne exécution des programmes et de la production du RAP du ministère
Le Secrétaire Général	Coordination de la planification, la programmation et l'exécution des choix stratégiques et programmes	Coordonne les activités d'identification et de caractérisation des programmes
		Centralise les données d'exécution des programmes
Le Chef du Programme 070	Coordination de l'exécution du programme Protection sociale de l'enfance	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme
Le Chef du Programme 071	Coordination de l'exécution du programme Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme

Le Chef du Programme 179	Coordination de l'exécution du programme Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des Affaires Sociales	Contrôle la transparence financière et de la gestion budgétaire
		Organise et anime le processus de mise en œuvre du programme
		Rend compte de la performance globale du programme
Le Contrôleur de gestion	Appui au responsable de programme dans l'atteinte des objectifs du programme	Veille à la cohérence des objectifs contenus dans les instruments de planification stratégique
		Contribue à la fixation des objectifs et à la définition des indicateurs
		Apprécie le réalisme et l'ambition des cibles de résultats proposés par les responsables d'actions et d'activités
Le référent régional/départemental	Appui les responsables des unités administratives déconcentrés et opérationnels dans l'exécution physico financier des tâches	Veille à l'exécution des tâches
		Assure la collecte et la remontée des informations
		Apprécie le réalisme et l'ambition des cibles de résultats proposés par les responsables d'actions et d'activités

Les programmes sont placés sous la supervision générale du Ministre des Affaires Sociales qui a désigné pour la mise en œuvre, des responsables et contrôleurs de gestion par programme dont les noms suivent :

N°	Programmes	Responsables	Contrôleur de gestion
1	070. Protection sociale de l'enfance	EDJOA Jean Pierre, DPSE	HAPSATOU Palatia Epse NOUROU, CEA2/CELSU
2	071. Protection sociale des groupes à vulnérabilités spécifiques et solidarité nationale	NYAMBI III DIKOSSO Henri, DSNS	MAKANI Marie Madeleine Epse LINDJECK, C/SPDS
3	179. Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur des Affaires Sociales	PANJE Beryl ITOH, SG	TCHAKOUNTE Harmand Clauvis, CEA3/CELSU

Clarification des fonctions de mise en œuvre des programmes

La coordination des programmes et des actions est assurée au niveau des services centraux par les responsables de programmes et d'actions dûment nommés, assistés de leurs équipes. La responsabilité de la coordination et de la mise en œuvre de certaines activités et tâches au niveau opérationnel, incombe aux chefs des unités déconcentrées à l'échelle régionale (DRAS), départementale (DDAS) et locale (Centres Sociaux et Services d'Action Sociale). D'autres activités et tâches spécifiques relèvent des Etablissements Publics Administratifs dont la tutelle technique est assurée par le département ministériel et des institutions spécialisées du Ministère des Affaires Sociales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 070

PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	Améliorer le système de protection et de prise en charge de la petite enfance.	Pourcentage d'enfants de 0 à 8 ans, filles et garçons, bénéficiaires des services d'éveil, de stimulation précoce, et des soins et services de santé de qualité	30	35	Rapports d'activité DPSE et des DRAS
02	PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence	Pourcentage des enfants, filles et garçons, ayant subi au moins une forme d'exploitation, de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois, pris en charge par les services du MINAS	15	12	Rapports d'activités DPSE et DRAS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

03	RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs filles et garçons inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	45	53	Rapports d'activité de la DPSE et DRAS
04	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	Promouvoir les droits de l'enfant	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	80	80	Rapports d'activité DPSE, DRAS et DDAS

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 071

PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE

Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées	Taux d'insertion sociale des femmes et hommes handicapés	45	50	Rapport d'activité DPPHPA et DRAS
02 ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Améliorer l'assistance publique des personnes âgées	Nombre de personnes âgées (femmes et hommes) bénéficiaires d'une assistance publique	100	2 500	rapports d'activité DPPHPA et DRAS
03 INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	30	35	Rapports d'activité DSNDS et DRAS
04 ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées	50	55	Rapports d'activité DSNDS, DPPHPA, BNCSP, DRAS
05 PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux	Nombre de femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	25 000	32 000	Rapports d'activités DSNDS, DPPHPA et CCAAS

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 179

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES

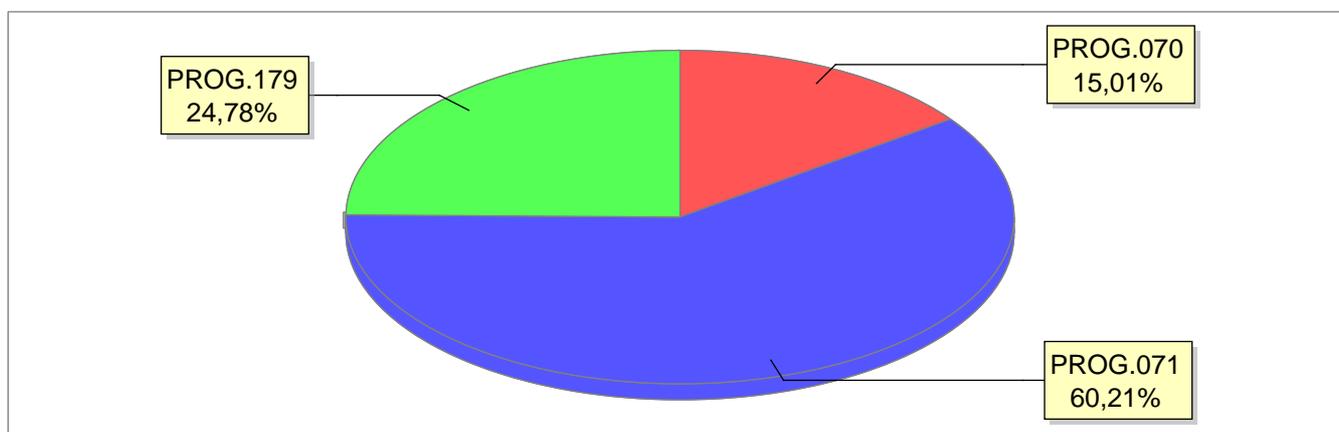
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 CADRE DE TRAVAIL	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	32	35	Rapports d'activités DAG
02 PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	7	7	Rapports des sessions du Comité PPBS
03 SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	50	60	Rapport d'activité CEP
04 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	30	35	Rapports d'activité DAG
05 CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	Proportion des structures contrôlées et auditées par an	60	70	Rapports d'activité Inspection Générale et BRCAS
06 COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	84	84	Rapports d'activité CELSU

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

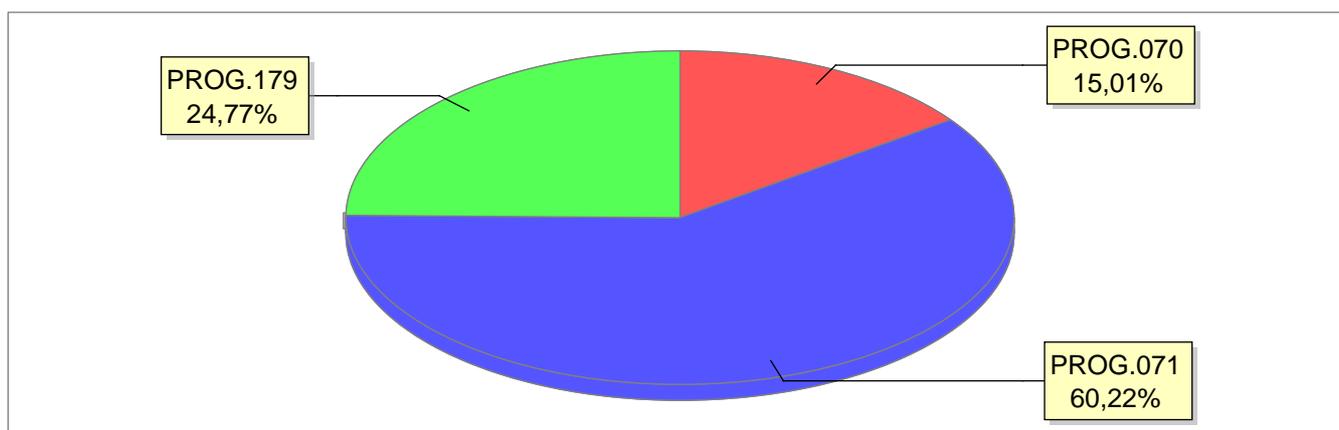
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
070	PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	2 525 350 000	2 525 350 000	189 000 000	189 000 000	2 714 350 000	2 714 350 000
071	PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	3 056 900 000	3 056 900 000	7 834 000 000	7 834 000 000	10 890 900 000	10 890 900 000
179	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	3 842 750 000	3 842 750 000	640 000 000	637 000 000	4 482 750 000	4 479 750 000
TOTAL		9 425 000 000	9 425 000 000	8 663 000 000	8 660 000 000	18 088 000 000	18 085 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 070

PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

JEAN PIERRE EDJOA

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Quatre actions phares soutiennent ce programme : (i) les initiatives de promotion du développement de la petite enfance (DPE), (ii) la prévention des inadaptations sociales et le renforcement de la protection spéciale de l'enfance, et (iii) le renforcement de la réadaptation et l'appui à l'intégration et à la réinsertion des personnes vulnérables, enfants inadaptés, et (iv) Renforcement du système institutionnel de protection de l'enfance.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer une offre de service inclusive et adéquate aux enfants ayant besoin de protection sociale

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des enfants, filles et garçons, bénéficiant des prestations sociales de qualité	%	2022	50	2023	55

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des enfants, filles et garçons, bénéficiant des prestations sociales de qualité	
Objectif	Assurer une offre de service inclusive et adéquate aux enfants ayant besoin de protection sociale	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, CJ, DRAS, DDAS, CESO, SASO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de filles et garçons âgés de 0-18 ans bénéficiaires des prestations offertes par les structures du MINAS ; -Nombre total de filles et garçons âgés de 0-18 ans ayant sollicités les services du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre de filles et garçons âgés de 0-18 ans bénéficiaires des prestations offertes par les structures du MINAS sur l'effectif total de personnes de la même tranche d'âge ayant sollicités les services du MINAS	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 8296	Valeur: 45
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 55.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Institutions spécialisées; -Directions techniques; -Cellule de suivi (consolidation).	
Vérification/ Validation des données	Réunion de coordination régionales et départementales, Réunion de pilotage opérationnel et stratégique, Supervision formative (suivi et analyse des indicateurs sociaux)	
Service responsable de la synthèse des données	CELSU, CEP, responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)
- ACTION 02:** PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT
- ACTION 03:** RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE
- ACTION 04:** RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Programme 070 intitulé Protection sociale de l'enfance va mettre l'accent sur un ancrage communautaire des différentes actions à conduire au profil des enfants. A ce titre, le Cameroun étant engagé dans le processus de décentralisation, toutes les actions menées devraient prioritairement portées par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les actions gouvernementales venant en appui ou surtout se situant davantage sous un angle stratégique. Concrètement, il sera question d'amener les communautés à la base et à travers elles, les CTD à s'approprier la protection sociale de l'enfance au travers notamment : l'élaboration des programmes spécifiques qui les concernent, l'aménagement des structures adéquates d'encadrement, la mobilisation communautaire et des actions directes de promotion et de protection des droits des enfants.

En ce qui concerne les actions directes de prise en charge des enfants, il sera distingué des actions visant la Petite Enfance de celle visant les enfants inadaptés sociaux et celle évoquant des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitations.

Pour la Petite Enfance, il sera question d'asseoir véritablement la Politique de Développement de la Petite Enfance à travers l'aménagement d'un environnement qui intègre les réalités de cette tranche d'âge à travers notamment : la mise sur pied des actions qui cibles effectivement les enfants âgés de 0 à 8 ans, l'implication effective des familles et des communautés dans la recherche de solutions opportunes aux besoins et aux réalités de la Petite Enfance.

S'agissant des enfants victimes d'abus et de violences, qui trouvent son creuset au sein des familles et communautés, il sera question de garantir des actions de prévention, de dénonciation, de détection, de prise en charge et de réinsertion sociale de ces derniers.

Concernant la prévention de l'inadaptation sociale, l'accent sera mis sur la mobilisation des leaders communautaires afin qu'au sein des familles et des communautés, le spectre de la violence ne couvre pas l'encadrement des enfants. Il sera également question de s'assurer de la collaboration de ces leaders dans la détection et la dénonciation des cas d'abus, de violence et d'exploitation des enfants. Un accent sera mis le cas échéant sur la mise en place des structures de prise en charge des enfants qui en sont victimes, des structures traditionnelles qui peuvent garantir des services de qualité à ces enfants, des structures de santé et celles

sociales classiques. Il sera aussi question de s'assurer que l'appareil juridique ait effectivement adopté et conscient de la nécessité de réprimer les acteurs des violences et abus sur les enfants.

La finalité de toute l'action menée étant de s'assurer que ces enfants vont retrouver leur place dans la société. Il est important pour le programme, de veiller à ce que à tous les niveaux ces enfants puissent être orientés vers le milieu qui est la leur c'est-à-dire quand bien même ils seraient pris en charge dans les institutions spécialisées, des liens étroits devraient être conservés avec leur milieu familial de base quand bien même qu'ils séjourneraient dans les hôpitaux, les familles et les communautés devraient être associées étroitement pour sortir de ce milieu et leur retour en famille.

Le troisième axe de l'intervention du programme concernera les enfants inadaptés sociaux (enfants en danger moral qui se retrouve hors ou en dehors du cycle familial dit normal et qui est dans la rue, les salles de jeu, consommant les stupéfiants). Il sera question d'assurer leur accompagnement psychosocial, leur stabilisation, leur réorientation sur le plan psychosocial.

Par ailleurs, le programme ciblera également les enfants en conflit ou en contact avec la loi où ils bénéficieront d'une prise en charge notamment l'application des textes en vigueur pour les procédures pénales (code civil, code pénal), de veiller au respect de leur droit tout au long de leur séjour dans la chaîne de justice juvénile et de veiller à ce qu'ils bénéficient d'un encadrement adéquat conformément aux engagements juridiques de l'Etat.

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)

Cette action a pour objectif principal d'améliorer le système de protection et de prise en charge des filles et garçons de 0-8 ans notamment par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable, familiale et communautaire. Il s'agit des mesures d'encadrement de la petite enfance pour son bien-être et son épanouissement.

L'action se décline en quatre activités dont les objectifs spécifiques sont définis et les indicateurs de résultats disponibles. Comme activités on relève :

- L'assistance éducative aux enfants des communautés autochtones, avec pour objectif de promouvoir l'éducation des filles et garçons issus desdites communautés. L'activité recense les bénéficiaires des demandes d'aides requises par les populations autochtones vulnérables et les PSV ;

- La prise en charge des enfants vulnérables dans les institutions pour l'éveil précoce.

L'objectif de cette activité est d'assurer le bien-être de la petite enfance vulnérable dans ces institutions. Elle regroupe les filles et garçons abandonnés identifiés, ceux âgés de sept ans victimes de la malnutrition, en conflit avec la loi, et les pupilles de la nation;

- L'éducation parentale orientée vers le plein épanouissement des filles et des garçons.

L'objectif visé est de sensibiliser les familles et les communautés sur les mécanismes du bien-être de l'enfant. L'activité enregistre les nouveaux cas d'enfants vaccinés ;

- Le renforcement des capacités des familles et des communautés sur le Développement de la Petite Enfance (DPE). Son objectif est d'informer les familles et les communautés sur le DPE. Cette activité enregistre également les nouveaux cas d'enfants vaccinés. L'indicateur de performance de cette action est mesuré par la proportion de filles et de garçons âgés de 0-8 ans pris en charge par des interventions d'éveil et de stimulation précoce, ainsi que celles d'éducation à la parenté responsable familiale et communautaire.

OBJECTIF 1. Améliorer le système de protection et de prise en charge de la petite enfance.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage d'enfants de 0 à 8 ans, filles et garçons, bénéficiaires des services d'éveil, de stimulation précoce, et des soins et services de santé de qualité	%	2022	30	2023	35

ACTION 02

PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT

L'objectif de cette action est de réduire le phénomène d'exploitation, violences et d'autres, formes d'abus en direction des jeunes filles et garçons, y compris en situation d'urgence.

Il sera question d'assurer leur accompagnement psychosocial, leur stabilisation, leur réorientation sur le plan psychosocial.

Pour atteindre les objectifs de cette action, sept (07) activités sont mises en place dont quatre sont basées sur la prévention et la lutte contre les fléaux sociaux tels que le handicap chez l'enfant, la délinquance juvénile, la consommation de la drogue et l'exclusion sociale des enfants issus des communautés autochtones dans le but de réduire le nombre de filles et garçons référés dans les services sociaux, de renforcer les mécanismes et activités d'éducation et de sensibilisation contre l'exclusion sociale des enfants issus des communautés autochtones. D'autre part, les trois autres activités sont basées sur l'appui multiforme aux filles et garçons à mobilité réduite, sur le suivi et accompagnement de ceux victimes de traite, et trafic de toute sorte et sur l'insertion scolaire des enfants handicapés ou nées de parents handicapés.

OBJECTIF 1. Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des enfants, filles et garçons, ayant subi au moins une forme d'exploitation, de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois, pris en charge par les services du MINAS	%	2022	15	2023	12

ACTION 03**RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE**

Cette action vise à apporter des prestations de protection aux filles et garçons inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée. Ainsi, elle tend à garantir d'une part la protection des mineurs en conflit avec la loi, et à procéder à la resocialisation des enfants de la rue d'autre part.

L'enfant de la rue est toute personne de moins de 18 ans qui est partie de la maison et a élu domicile dans la rue. L'enfant en conflit avec la loi est toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui en est complice ou accusé.

Pour atteindre les objectifs de cette action, deux (02) activités sont mises en place notamment le suivi et l'accompagnement des mineurs en conflit avec la loi, et la lutte contre le phénomène des enfants de la rue.

La performance de cette action sera mesurée par : « le taux d'insertion/réinsertion des mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille d'accueil, institution ou en milieu professionnel ».

OBJECTIF 1. Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs filles et garçons inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	%	2022	45	2023	53

ACTION 04**RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE**

Il s'agira pour le MINAS à travers cette action, de revisiter l'ensemble des textes et statuts des institutions d'encadrement de l'enfant et poursuivre l'élaboration de la batterie de textes concourant à la promotion des droits de l'enfant.

Aussi, Il va falloir opérationnaliser et vulgariser les cadres de concertation et de coordination de toutes les interventions faites dans la promotion des droits de l'enfant. Bien plus encore, un arrêt sera fait sur la question de l'offre en matière de prise protection de l'enfant et ce en modernisant les centres de rééducation et les institutions en charge, de régler la question de la petite enfance ou en créant de nouvelles structures sans toutefois oublier la mise en œuvre des instruments de promotion des droits des fille et garçons, qui sera évalué avec la production des rapports périodiques

OBJECTIF 1. Promouvoir les droits de l'enfant

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	nb	2022	80	2023	80

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage d'enfants de 0 à 8 ans, filles et garçons, bénéficiaires des services d'éveil, de stimulation précoce, et des soins et services de santé de qualité	
Objectif	Améliorer le système de protection et de prise en charge de la petite enfance.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	01 - PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, CJ, DRAS, DDAS, CESO, SASO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de filles et garçons âgés de 0-8 ans ayant besoin de prise en charge (services d'éveil, de stimulation précoce, et des soins et services de santé de qualité) identifiés par les services du MINAS -Nombre de filles et garçons âgés de 0-8 ans bénéficiaires des services d'éveil, de stimulation précoce, et des soins et services de santé de qualité, à l'initiative du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le Nombre de filles et garçons âgés de 0-8 ans bénéficiaires de prise en charge à l'initiative du MINAS sur le Nombre de ceux de la même tranche d'âge ayant besoin de prise en charge identifiés par les services du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 40
	Année: 2025	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	-Exploitation des rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DRAS, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Institutions spécialisées; -Directions techniques; -Cellule de suivi (consolidation).	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des enfants, filles et garçons, ayant subi au moins une forme d'exploitation, de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois, pris en charge par les services du MINAS	
Objectif	Réduire le phénomène d'exploitation ainsi que les violences et d'autres formes d'abus en direction des enfants, y compris en situation d'urgence	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	02 - PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de filles et garçons ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois identifiés par les services du MINAS -Nombre de filles et garçons ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois bénéficiaires de prise en charge à l'initiative du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois identifiés pris en charge et Nombre d'enfants ayant subi au moins une forme de violence ou d'abus au cours des 12 derniers mois identifiés	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 12.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 12
	Année: 2024	Valeur: 10
	Année: 2025	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion /réinsertion des mineurs filles et garçons inadaptés ou en situation difficile dans leur famille / famille d'accueil, Institution ou en milieu professionnel	
Objectif	Apporter des prestations de protection aux enfants inadaptés et/ou en situation difficile pour une insertion sociale rapide et appropriée	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	03 - RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel identifiés -Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel insérés/réinsérés	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel insérés/réinsérés et le Nombre de mineurs inadaptés ou en situation difficile dans leur famille/famille d'accueil/milieu professionnel identifiés	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 53.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 53
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, BNCSP, DRAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités/ événements de promotion des droits des enfants organisés	
Objectif	Promouvoir les droits de l'enfant	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	070 - PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Action concernée par l'objectif	04 - RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPSE	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'activités organisées dans le cadre de la promotion des droits des enfants ;	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des activités organisées dans le cadre de la promotion des droits des enfants	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 80.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 80
	Année: 2024	Valeur: 80
	Année: 2025	Valeur: 80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DPSE, DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DPSE, DPPHPA, DSND, DRAS, DDAS, UTO, Institutions spécialisées	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPSE Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROMOTION DES INITIATIVES DU DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE(DPE)	101 000 000	101 000 000	0	0	101 000 000	101 000 000
02	PREVENTION DES INADAPTATIONS SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SPECIALE DE L'ENFANT	546 350 000	546 350 000	20 000 000	20 000 000	566 350 000	566 350 000
03	RENFORCEMENT DE LA READAPTATION ET ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET REINSERTION DE L'ENFANT VULNERABLE INADAPTE	358 000 000	358 000 000	0	0	358 000 000	358 000 000
04	RENFORCEMENT DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION SOCIALE DE L'ENFANCE	1 520 000 000	1 520 000 000	169 000 000	169 000 000	1 689 000 000	1 689 000 000
TOTAL		2 525 350 000	2 525 350 000	189 000 000	189 000 000	2 714 350 000	2 714 350 000

7. PROGRAMME 071

PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A
VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ
NATIONALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

HENRI NYAMBI III DIKOSSO

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Cinq actions structurent ce programme : (i) Protection sociale des personnes handicapées, (ii) Assistance publique en faveur des personnes âgées, (iii) inclusion sociale des populations et communautés autochtones, et (iv) Assistance aux individus, groupe et communauté à vulnérabilité conjoncturelles, (v) Promotion sociale en faveur des PSV.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès des femmes et hommes socialement vulnérables aux services sociaux de base à l'initiative du MINAS	%	2022	38	2023	40

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès des femmes et hommes socialement vulnérables aux services sociaux de base à l'initiative du MINAS	
Objectif	Accroître l'offre des services de protection sociale aux groupes et communautés en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques, en particulier dans les zones les plus défavorisées.	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPPHPA, DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de femmes et d'hommes socialement vulnérables ayant accès aux services sociaux de base offerts à l'initiative du MINAS -Nombre total de femmes et d'hommes socialement vulnérables enregistrés dans les structures du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le nombre de femmes et hommes socialement vulnérables ayant accès aux services sociaux de base offerts à l'initiative du MINAS sur l'effectif total des femmes et hommes socialement vulnérables enregistrés dans les structures dudit département ministériel	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 40
	Année: 2024	Valeur: 50
	Année: 2025	Valeur: 60
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	- Rapports d'activités DPPHPA, DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ; - PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et - Listes des bénéficiaires ; - PV Comités de crédit et Rapport mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion Professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) mis en œuvre en partenariat avec le FNE.	
Mode de collecte des données	•Exploitation des rapports trimestriels, semestriels et annuels •Données collectées par les UTO et remontées par voie hiérarchique avec transmission copie avancée par voie électronique y compris sms	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -UTO et CTDs; -Cellule de suivi (consolidation) ; -CNRPH	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES
- ACTION 02:** ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
- ACTION 03:** INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES
- ACTION 04:** ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES
- ACTION 05:** PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Ce programme englobe l'ensemble des initiatives et investissements publics susceptibles de remédier directement aux risques, à la vulnérabilité, aux manques de capacités des femmes, hommes, et groupes présentant des vulnérabilités spécifiques, principalement les personnes handicapées, les personnes âgées, les populations autochtones et les populations et communautés impactées par la mise en œuvre des projets et grands projets.

Il s'attaquera aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés. La contribution du MINAS par ce programme permet la participation normale à la vie des cibles concernées et de renforcer de manière plus générale la protection des droits humains, notamment par la lutte contre l'exclusion sociale, la maltraitance et toutes formes d'abus ou de violence.

Les interventions du programme sont notamment articulées autour de la promotion économique des hommes, femmes, et groupes vulnérables à travers notamment leur insertion dans le marché du travail et d'autres formes d'investissements dans le capital humain.

Ce programme s'attaquera également aux déséquilibres qui créent ou maintiennent la vulnérabilité, à travers le renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés et elles cherchent ainsi à renforcer la cohésion et la solidarité sociale.

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans ce programme, les activités prévues en 2023 consisteront à procéder l'accompagnement psychosocial des personnes déplacées et réfugiées hommes et femmes du fait des crises sécuritaires, à la Mobilisation communautaire et accompagnement psychosocial des personnes affectées et infectées par le COVID-19, au renforcement des mesures de promotion des personnes handicapées hommes et femmes, à l'adaptation et optimisation de l'offre de prévention, de dépistage précoce des incapacités, et de réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées hommes et femmes, à l'appui à l'éducation spéciale et à la prise en charge des personnes handicapées hommes et femmes, Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées hommes et femmes, à la promotion de la participation des hommes et femmes issus des peuples autochtones à la vie publique et aux instances de prise de décisions, à la gestion sociale des fléaux sociaux contrôle et suivi de la conformité sociale des projets et des populations impactés, à la mise en œuvre des programmes de transferts sociaux en faveur des hommes et femmes socialement

vulnérables et des structures d'encadrement des PSV

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette action renvoie à l'ensemble des mesures qui visent à faciliter l'accès des femmes et hommes handicapés aux services sociaux de base (eau, électricité, emploi, éducation, ...).

A travers cette action, le MINAS entend faciliter l'inclusion sociale des femmes et hommes handicapés par le renforcement de certaines mesures, la mobilisation des appuis multiformes, l'amélioration de l'offre spécialisée en matière de réadaptation et la promotion des droits par la célébration de la Journée Internationale des Personnes Handicapées (JIPH), la tenue du Comité National Réadaptation et de Réinsertion socio économique des Personnes Handicapées (CONRHA), la vulgarisation des textes de loi,...

La réalisation de ladite action nécessite l'exécution coordonnée des activités ci-dessous :

- Renforcement des mesures et actions de prévention du handicap ;
- Organisation de la réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées ;
- Appui à l'éducation spéciale et à la prise en charge des personnes handicapées.

Appui à la mise en œuvre des initiatives d'insertion réinsertion socioéconomique des personnes handicapées ;

- Renforcement des mesures et suivi du cadre institutionnel de protection des personnes handicapées.

La performance de cette action sera évaluée par : « le taux d'insertion sociale des femmes et hommes handicapés ».

OBJECTIF 1. Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'insertion sociale des femmes et hommes handicapés	%	2022	45	2023	50

ACTION 02

ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

L'assistance publique en faveur des personnes âgées a pour but ultime est d'améliorer les conditions de vie de manière générale des femmes et hommes de 60 ans ou plus. Quatre activités sont mises en œuvre pour y parvenir, à savoir :

- Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées (femmes et hommes) ;
- Lutte contre la marginalisation l'isolement et/ou la maltraitance des personnes âgées (femmes et hommes) ;
- Promotion des actions d'encadrement des personnes âgées dans les politiques Publiques ;
- Renforcement du dispositif juridique et institutionnel de protection des personnes

La performance de cette action sera mesurée par le Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique.

OBJECTIF 1. Améliorer l'assistance publique des personnes âgées

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de personnes âgées (femmes et hommes) bénéficiaires d'une assistance publique	nb	2022	100	2023	2 500

ACTION 03**INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES**

Cette action a pour objectif global de faciliter l'accès des populations et communautés autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique.

Pour inclure socialement les populations et communautés autochtones, le MINAS entend promouvoir la participation des femmes et hommes issus des peuples autochtones à la vie publique et aux instances de prise de décisions. Aussi, il sera important d'autonomiser les lesdites cibles à travers des appuis au développement des Activités Génératrices de Revenus et les aider à l'immatriculation de leurs terres et à la création des chefferies traditionnelles autochtones vulnérables.

Bien plus, il sera également question d'opérationnaliser le dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables et de prendre des mesures visant le renforcement de l'application des instruments nationaux et internationaux en matière de protection et de promotion des droits fondamentaux des Populations Autochtones vulnérables.

L'efficacité des activités à mener dans le cadre de cette action sera évaluée à travers le taux de représentativité des femmes et hommes issus des peuples autochtones vulnérables aux instances de prise de décisions ou le taux d'accès des hommes et femmes issus des peuples autochtones vulnérables aux services publics.

OBJECTIF 1. Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	%	2022	30	2023	35

ACTION 04**ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES**

Cette action vise à prévenir et à protéger les groupes vulnérables contre toutes formes de vulnérabilité et à apporter un soutien multiforme aux victimes des crises sécuritaires, des sinistres et catastrophes naturelles en vue de leur retour rapide à des conditions de vie « normale ». Elle se décline en sept activités qui portent respectivement sur :

- Le Contrôle et suivi de la conformité sociale des projets et des populations impactées dont l'objectif est de gérer les externalités générées par les projets et grands projets et apporter une assistance appropriée aux populations impactées ;
- L'accompagnement psychosocial des femmes et hommes déplacés internes et réfugiés du

fait des crises sécuritaires dont l'objectif vise à offrir un cadre d'intervention propice à la prise en charge psychosociale des desdites cibles en vue de leur autonomisation ;

- La gestion sociale des fléaux sociaux qui vise à assurer la réinsertion socioéconomique des femmes et hommes victimes de sinistres ou catastrophes et contribuer à la lutte contre ce fléaux ;
- La mobilisation communautaire et accompagnement psychosocial des femmes et hommes infectés et affectés par le COVID-19 ;
- L'accompagnement social des femmes et hommes impactées par l'exécution des grands projets ;
- L'accompagnement social des femmes et hommes victimes des sinistres et des catastrophes ;
- La mise en œuvre du plan sectoriel MINAS de lutte contre le VIH/Sida.

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre des activités portant sur le respect de la conformité sociale des projets qui réfère à l'exigence pour chaque programme/projet de favoriser le bien-être social. La prise en compte de dimension sociale renvoie à un ensemble d'aspects relatifs à la santé, l'éthique, l'équité, la pauvreté, la sécurité, le développement communautaire, aux peuples autochtones, etc. L'accompagnement psychosocial des personnes déplacées et réfugiées du fait des crises sécuritaires, la gestion sociale des sinistres et catastrophes, la gestion sociale des flux migratoires sont des activités résultant des phénomènes sociaux émergents et endémiques qui provoquent le déplacement des populations d'une région à une autre.

Ces déplacements n'étant pas toujours orientés et maîtriser par les politiques d'immigration des états sont à l'origine de diverses formes de vulnérabilité (la vulnérabilité liée au cadre et aux conditions de vie, la vulnérabilité liée à l'appartenance à un groupe social, la vulnérabilité liée aux sinistres et catastrophes naturelle, etc.).

La performance de cette action sera mesurée par : « Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées ».

OBJECTIF 1. Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées	%	2022	50	2023	55

ACTION 05**PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV**

La promotion de l'action sociale a pour objectif d'optimiser l'action sociale des intervenants sociaux. Pour sa mise œuvre, elle s'appuie sur six (06) activités :

Mise en œuvre des programmes de transferts sociaux aux PSV et aux structures d'encadrement des PSV ;

- Mise en place d'un Registre Social Unifié ;
- Soutien au dispositif institutionnel du développement social ;
- Renforcement de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Appui à la promotion de l'entrepreneuriat social ;
- Assistance publique dans le cadre de la décentralisation.

La performance de cette action sera mesurée par le nombre de femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux.

OBJECTIF 1. Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	nb	2022	25 000	2023	32 000

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'insertion sociale des femmes et hommes handicapés	
Objectif	Faciliter l'inclusion sociale et l'insertion économique des personnes handicapées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	01 - PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPHPA	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre de demandes en réinsertion sociale des femmes et hommes handicapés enregistrés dans les services du MINAS -Nombre de femmes et hommes handicapés bénéficiaires de réinsertion sociale à l'initiative du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre le Nombre d' femmes et hommes handicapés bénéficiaires de réinsertion sociale à l'initiative du MINAS sur le Nombre de demandes en réinsertion sociale des femmes et hommes handicapés enregistrés dans les services du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	- Rapports d'activités des DRAS, DDAS et UTO ; - PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et - Listes des bénéficiaires ; - PV Comités de crédit et Rapport mise en œuvre du Programme d'Appui à l'Insertion et la Réinsertion Professionnelles des Personnes Vulnérables (PAIRPPEV) mis en œuvre en partenariat avec le FNE ; - Données statistiques du CNRPH	
Mode de collecte des données	•Exploitation des rapports trimestriels, semestriels et annuels •Données collectées par les UTO et remontées par voie hiérarchique avec transmission copie avancée par voie électronique y compris sms	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnes âgées (femmes et hommes) bénéficiaires d'une assistance publique	
Objectif	Améliorer l'assistance publique des personnes âgées	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	02 - ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPPHPA	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des personnes âgées bénéficiaires d'une assistance publique	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 2500.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 2500
	Année: 2024	Valeur: 2500
	Année: 2025	Valeur: 2500
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports DSNDS, BNCSP, UTO, CNRPH, UTO, CTDs, Institutions spécialisées ;	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	
Objectif	Faciliter l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	03 - INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Nombre d'hommes et de femmes autochtones vulnérables ayant sollicité l'accès à un service social de base via les services du MINAS -Nombre d'hommes et de femmes autochtones vulnérables ayant accès aux services sociaux de base et à la vie publique, à l'initiative du MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre Le nombre d'hommes et de femmes autochtones vulnérables ayant accès aux services sociaux de base et à la vie publique à l'initiative du MINAS sur Le nombre d'hommes et de femmes autochtones vulnérables ayant sollicité l'accès à un service social de base via les services du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 35
	Année: 2024	Valeur: 35
	Année: 2025	Valeur: 35
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DRAS, DDAS et UTO ; -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires ; -CR des sessions du CISPAV	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DRAS, DDAS et UTO ; -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires ; -CR des sessions du CISPAV	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des victimes des situations d'urgence réinsérées	
Objectif	Assurer un soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres, des catastrophes ainsi que des personnes affectées par la mise en oeuvre des projets en vue de leur retour rapide à des conditions de la vie « normale ».	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	04 - ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence enregistrées -nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence traitées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre Le nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence traitées et le nombre de demande d'assistance de personnes victimes de situations d'urgence enregistrées	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 55.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 55
	Année: 2025	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES...
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Objectif	Optimiser l'action sociale des intervenants sociaux	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	071 - PROTECTION SOCIALE DES GROUPES A VULNERABILITÉS SPECIFIQUES ET SOLIDARITÉ NATIONALE	
Action concernée par l'objectif	05 - PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DSNDS	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des femmes et hommes socialement vulnérables bénéficiaires d'une assistance sociale par les programmes et intervenants sociaux	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 32000.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 32000
	Année: 2024	Valeur: 45000
	Année: 2025	Valeur: 50000
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Mode de collecte des données	Exploitation des : -Rapports d'activités DSNDS, DPSE, DPPHPA, BNCSP, DRAS, DDAS, UTO, CTDs, Institutions spécialisées -PV des Comités Communaux d'Attribution des Aides et Secours et Listes des bénéficiaires	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DSNDS Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPEES	313 250 000	313 250 000	6 480 000 000	6 480 000 000	6 793 250 000	6 793 250 000
02	ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	42 600 000	42 600 000	0	0	42 600 000	42 600 000
03	INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTES AUTOCHTONES	29 000 000	29 000 000	0	0	29 000 000	29 000 000
04	ASSISTANCE AUX INDIVIDUS, GROUPES ET COMMUNAUTES A VULNERABILITES CONJONCTURELLES	732 350 000	732 350 000	209 000 000	209 000 000	941 350 000	941 350 000
05	PROMOTION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PSV	1 939 700 000	1 939 700 000	1 145 000 000	1 145 000 000	3 084 700 000	3 084 700 000
TOTAL		3 056 900 000	3 056 900 000	7 834 000 000	7 834 000 000	10 890 900 000	10 890 900 000

8. PROGRAMME 179

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES
SOCIALES**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

BERYL ITOH IKOME

■ 8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Six actions soutiennent ce programme : (i) Cadre de travail, (ii) Planification et Gestion budgétaire, (iii) Système d'information et Production statistiques, (iv) Gestion des ressources humaines, (v) Contrôle et Audit interne du fonctionnement et la performance des services, (vi) Coordination, suivi des activités des services et gestion des affaires publiques.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINAS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAS	%	2022	100	2023	100

PROGRAMME 179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINAS	
Objectif	Assurer la mise en œuvre optimale des programmes du MINAS	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAG, CELSU, CEP, CI, CELCOM, CELTRAD, CJ, SDA CL, DRAS, DDAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'activités budgétisées Nombre d'activités budgétisées réalisées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Rapport entre les activités budgétisées et celles réalisées	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 100
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2023	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
	Année: 2025	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	- Rapports d'activités des structures ; - Rapports de suivi de l'exécution du BIP - Taux de consommation des crédits édités de PROB MIS.	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports d'activités des structures, rapports de suivi de l'exécution du BIP et Taux de consommation des crédits édités de PROB MIS.	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELSU et DAG	
Vérification/ Validation des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service responsable de la synthèse des données	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Contrôleur de Gestion et responsables des programmes	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** CADRE DE TRAVAIL
- ACTION 02:** PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE
- ACTION 03:** SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE
- ACTION 04:** GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES
- ACTION 06:** COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Les interventions de ce programme sont orientées sur la coordination et le pilotage des activités pour un fonctionnement harmonieux des services par le respect de l'éthique professionnel.

Un accent particulier est mis sur les activités de préparation du budget notamment la planification stratégique et opérationnelle, afin d'assurer une budgétisation rationnelle permettant d'éviter les sous consommation de crédits. Il est également question de relever le niveau des ressources tant humaines que matériels sur les plans qualitatif et quantitatif.

L'amélioration du cadre de travail se fera par les réhabilitations des structures opérationnelles existantes, la construction progressive de nouvelles aux normes requises pour la prise en charge des cibles du département ministériel, ainsi que l'équipement de l'ensemble de ces structures selon les besoins.

Enfin, le renforcement du système de productions et mise à disposition des évidences statistiques est un choix qui guidera le suivi et le pilotage des objectifs du sous-secteur en particulier et la SND30 en général.

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

CADRE DE TRAVAIL

L'amélioration du cadre de travail du personnel, constitue l'une des priorités essentielles du MINAS. Son objectif est doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats. Pour atteindre cet objectif, 03 activités ont été mises en place à savoir :

- La construction et réhabilitation des services du MINAS ;
- L'équipement des services du MINAS
- L'entretien et sécurisation des structures du MINAS

La performance de cette action sera mesurée à travers la proportion du personnel disposant d'un poste de travail.

- OBJECTIF 1.** Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats

PROGRAMME 179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	%	2022	32	2023	35

ACTION 02

PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE

Le souci réel du MINAS d'améliorer la planification des actions à mener afin de rationaliser davantage ses dépenses, est permanent. A ce titre, cette action a pour objectif d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense par l'ensemble des activités de la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation).

Dans un souci de garantir le succès de la mise en œuvre de la SND30 dans le sous-secteur, une nouvelle activité « Suivi de la mise en œuvre de la SND30 et des politiques sectorielles au MINAS » a été développée. Celle-ci s'inscrit notamment dans la dynamique du dispositif de mise en œuvre de la stratégie de développement et dont le MINAS assurera la présidence de la Sous-commission sectorielle de suivi-évaluation « Autres services sociaux et protection sociale ».

Cette activité intègre en outre le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques y compris les agendas internationaux qui interpellent le département ministériel.

Outre cette nouvelle activité, six (06) dites « anciennes » sont mises en œuvre :

- La planification opérationnelle ;
- La planification stratégique ;
- La maturation des projets d'investissement public au MINAS ;
- Le développement de la coopération ;
- L'élaboration/Actualisation des documents budgétaires ;
- Le suivi de l'exécution du budget.

La performance de cette action sera mesurée à travers le nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre d'extrants de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	nb	2022	7	2023	7

ACTION 03

SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE

La production des données statistiques dans le sous-secteur des affaires sociales est une préoccupation constante du MINAS en ce sens qu'elle constitue, un instrument permettant d'orienter les décisions de politique sociale. C'est dans ce sens que le MINAS, dans le cadre de son déploiement, a développé l'action autour du Système d'information et Production statistiques. L'objectif de cette dernière est de mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données informations et statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance. Structurée en deux activités, la performance de cette action sera mesurée à travers la Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes

d'assurance qualité.

OBJECTIF 1. Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	%	2022	50	2023	60

ACTION 04

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action vise à améliorer les capacités techniques des ressources humaines. Il est composé de quatre (04) activités dont

- Développement des ressources humaines ;
- Amélioration de la prestation de services ;
- Participation du MINAS aux célébrations officielles ;
- Assistance multiforme aux personnels en difficulté.

L'indicateur d'atteinte de l'objectif de cette action est basé sur le niveau de réalisation du plan annuel de formation.

OBJECTIF 1. Améliorer les capacités techniques des ressources humaines

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	%	2022	30	2023	35

ACTION 05

CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES

Cette action vise l'amélioration du fonctionnement et de la performance des services. Composée de deux (02) activités notamment le renforcement de la lutte contre la corruption, et d'audit de fonctionnement des services au MINAS. De manière concrète, elle se base à assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption au sein du Ministère et l'évaluation des performances des services par rapport aux objectifs fixés. La performance de cette action sera mesurée à l'aune de la Proportion de structures contrôlées et auditées par an.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement et la performance des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures contrôlées et audité par an	%	2022	60	2023	70

ACTION 06**COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Cette action a pour objectif d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère. Elle se structure autour de quatre (04) activités notamment :

- Coordination de l'Activité des services de l'administration centrale et des services déconcentrés du MINAS ;
- Opérationnalisation du contrôle de gestion ;
- Conseil et assistance juridique au MINAS ;
- Communication et relations publiques.

La performance de cette action sera mesurée en fonction du nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenues par an.

OBJECTIF 1. Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	%	2022	84	2023	84

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion du personnel disposant d'un poste de travail	
Objectif	Doter les différentes structures d'infrastructures et équipements adéquats	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	01 - CADRE DE TRAVAIL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DRAS, DDAS, UTO Commission de Passation des Marchés	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de personnels du MINAS Nombre de postes de travail disponibles au MINAS	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ratio entre le Nombre de postes de travail disponibles au MINAS et le Nombre de personnels du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 32
	Année: 2024	Valeur: 35
	Année: 2025	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de la DAG, SG, DRAS, DDAS, UTO Rapports sessions de la Commission de Passation des Marchés	
Mode de collecte des données	-Exploitation des rapports d'activités et des rapports de sessions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	-Directions techniques ; -Cellule de suivi (consolidation)	
Vérification/ Validation des données	DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'extraits de la chaîne PPBS produits annuellement dans les délais	
Objectif	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	02 - PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPC	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Document de revue des programmes, Rapport évaluation de la chaîne des résultats, CDMT, PPA et RAP	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 5
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 7.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 7
	Année: 2024	Valeur: 7
	Année: 2025	Valeur: 7
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Documents de planification	
Mode de collecte des données	Somme des documents de planification	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPC	
Vérification/ Validation des données	DPC	
Service responsable de la synthèse des données	DPC	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DPC	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des indicateurs du tableau de bord de référence produits selon les normes d'assurance qualité	
Objectif	Mettre à disposition des décideurs et des usagers des informations et données statistiques fiables pour le suivi/évaluation de la performance	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	03 - SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CEP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CI, CELSU, Directions Techniques, DRAS, DDAS, CNRPH	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 60
	Année: 2025	Valeur: 80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités CEP, CI, CELSU, Directions Techniques, DRAS, DDAS, CNRPH	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports d'activités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CEP, CELSU	
Vérification/ Validation des données	CEP, CELSU	
Service responsable de la synthèse des données	CEP, CELSU	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CEP, CELSU	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Niveau de mise en œuvre du plan annuel de formation	
Objectif	Améliorer les capacités techniques des ressources humaines	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser		
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 35.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 30
	Année: 2024	Valeur: 35
	Année: 2025	Valeur: 40
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités DAG	
Mode de collecte des données		
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG	
Vérification/ Validation des données	DAG	
Service responsable de la synthèse des données	DAG	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et audité par an	
Objectif	Améliorer le fonctionnement et la performance des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	BRCAS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre de structures du MINAS Nombre de structures contrôlées et auditées	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Ration entre le Nombre de structures contrôlées et auditées et le Nombre de structures du MINAS	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 48
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 60
	Année: 2024	Valeur: 70
	Année: 2025	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports d'activités de l'IG et des BRCAS	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports d'activités de l'IG et des BRCAS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IG et BRCAS	
Vérification/ Validation des données	IG et BRCAS	
Service responsable de la synthèse des données	IG et BRCAS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IG et BRCAS	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES...
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions de dialogue de gestion stratégique tenu par an	
Objectif	Assurer la cohérence et l'efficacité des interventions du ministère	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	179 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES	
Action concernée par l'objectif	06 - COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SG	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CELSU, Directions techniques	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Comptes rendus/rapports des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Comptage	
Périodicité de la mesure	Trimestrielle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 84
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2023	Valeur: 84.0
Prévisions annuelles	Année: 2023	Valeur: 84
	Année: 2024	Valeur: 90
	Année: 2025	Valeur: 90
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports, Comptes rendus et Procès-verbaux des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Comptes rendus des sessions du dialogue de gestion stratégiques tenues	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CELSU	
Vérification/ Validation des données	CELSU	
Service responsable de la synthèse des données	CELSU	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CELSU	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	CADRE DE TRAVAIL	71 000 000	71 000 000	640 000 000	637 000 000	711 000 000	708 000 000
02	PLANIFICATION ET GESTION BUDGETAIRE	309 900 000	309 900 000	0	0	309 900 000	309 900 000
03	SYSTEME D'INFORMATIONS ET PRODUCTION STATISTIQUE	59 000 000	59 000 000	0	0	59 000 000	59 000 000
04	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	450 000 000	450 000 000	0	0	450 000 000	450 000 000
05	CONTROLE ET AUDIT INTERNE DU FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES	120 000 000	120 000 000	0	0	120 000 000	120 000 000
06	COORDINATION, SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES ET GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	2 832 850 000	2 832 850 000	0	0	2 832 850 000	2 832 850 000
TOTAL		3 842 750 000	3 842 750 000	640 000 000	637 000 000	4 482 750 000	4 479 750 000